

VILLE DE TOURNEFEUILLE
HAUTE-GARONNE

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 AVRIL 2025**

L'an deux-mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Frédéric PARRE, Maire.

Étaient présents ou représentés : MM. Mmes. Frédéric PARRE, Isabelle MEIFFREN, Dominique FOUCHIER, Murielle THOMAS, Jean DINIS, Maryline RIEU, Bernard BENSOUSSAN, Rachida LUCAZEAU, Bruno LOMBARDO, Corinne CURVALE, Patrick CHARTIER, Pierre CASELLAS, Alain PAUL, Corinne GINER, Daniel FOURMY, Aurore DUFAUD, Jean-Pascal GUILLEMET, Sophie VALCK, Édith BIEBER, Fabien KALCK, Laurence STASKIEWICZ, Claude PUYSEGUER, Jean-Luc FAURE, Laurent SOULIE, Larbi MORCHI, Élisabeth TOURNEIX-PALLME, David MARTINEZ, Frédéric OURILLAC, Stéphane MERIODEAU, Nadine STOLL, Agnès DEFOSSE.

Absents ayant donné pouvoir :

Elisabeth HUSSON BARNIER ayant donné pouvoir à Marilyne RIEU
Sonja VON RODZIEWITZ ayant donné pouvoir à Laurence STASKIEWICZ
Kevin BODART ayant donné pouvoir à Bruno LOMBARDO
Mathilde TOLSAN ayant donné pouvoir à Élisabeth TOURNEIX-PALLME

Étaient absents ou excusée :

Frédéric ORILLAC

Secrétaire : Isabelle MEIFFREN



Monsieur le MAIRE : Bonsoir à vous tous et à vous toutes. Bienvenue pour cette nouvelle séance du Conseil Municipal de Tournefeuille. Préalablement à ce que nous entamions l'ordre du jour de ce nouveau Conseil Municipal, je souhaiterais revenir sur quelques éléments qui ont rythmé la vie de notre ville depuis notre dernière séance, depuis le mois de février.

Parmi ces éléments, sur le plan culturel, nous avons vécu une nouvelle édition du festival Gospel Touch, qui a rencontré un très vif succès. Nous avons aussi, sur le plan culturel, vécu un très bon moment, avec un beau concert de printemps de la société musicale de Tournefeuille. Par ailleurs, sur le plan sportif, nous avons eu le plaisir d'accueillir la semaine dernière, au complexe sportif des Quéfets, un événement national, les championnats de France de handball de l'Union Nationale du Sport Scolaire, avec beaucoup d'ambiance, beaucoup de monde dans ce magnifique gymnase des Quéfets, qui a été très apprécié par les équipes présentes, l'équipe vainqueur étant Aix-en-Provence, au cas particulier.

La semaine dernière, les assises métropolitaines de l'alimentation ont eu lieu au Phare. C'était aussi un événement très important qui nous a permis de mettre en avant l'excellence reconnue de notre restauration municipale et de notre projet de ferme maraîchère. C'est ce que nous avons présenté, exposé, discuté. C'était un événement important et très utile. Par ailleurs, quelque chose de très différent, les travaux d'accessibilité de l'école d'enseignement artistique sont maintenant terminés. C'est aussi quelque chose d'important. J'ai aussi, grâce à cela, le plaisir de vous annoncer ce soir qu'avec la fin de ces travaux, l'ensemble de nos bâtiments municipaux sont désormais accessibles aux personnes en mobilité réduite. Nous

avons, de ce point de vue, rempli notre contrat. C'est quelque chose de très important, auquel nous étions attachés et nous avons abouti.

Compte tenu de l'ordre du jour de notre séance d'aujourd'hui, permettez-moi aussi d'avoir quelques mots sur la question de la tranquillité publique et sur les finances.

S'agissant de la tranquillité publique, il y a quelques jours, j'ai décidé de lancer la procédure de doter les policiers municipaux d'une arme de poing et d'une caméra-piéton. Je me suis exprimé longuement sur ce sujet, via différents canaux. Il est important de noter que cette décision s'intègre dans une stratégie globale faite de prévention forte, de déploiement de la vidéoprotection, d'une augmentation des effectifs, d'une extension des horaires de la police municipale et de l'équipement des policiers. Cette vision globale de la tranquillité publique à Tournefeuille vise à une meilleure protection à la fois de la police municipale et aussi une meilleure protection des Tournefeuillaises et des Tournefeuillais.

Avant de députer ce Conseil Municipal, quelques éléments du contexte financier et budgétaire dont nous allons parler précisément à l'occasion de cette séance. Je dirais que la gestion budgétaire de l'État contraste fortement avec celle de notre commune. Alors que notre pays peine à maîtriser son endettement et son déficit et que cet État impose ses priorités budgétaires aux collectivités locales, Tournefeuille affiche en 2024 une bonne santé financière et budgétaire. Il faut le dire, c'est compliqué. On aura l'occasion de le redire tout à l'heure. En 2024, nous affichons une bonne santé financière. Mais dans ce contexte que nous connaissons, les dernières nouvelles ne sont pas très bonnes à tout point de vue, y compris au point de vue économique, construire le budget communal de toutes les communes, relève du défi. Tournefeuille, dans ce contexte, comme toutes les collectivités territoriales, est impactée par le désengagement de l'État, la hausse du coût des matériaux et de l'énergie qui persistent malgré les apparences, la montée de l'inflation et les crises géopolitiques. L'État demande aux communes de participer à la réduction de la dépense publique globale, pour résorber son déficit, que les collectivités n'alimentent pas. Ces collectivités doivent chaque année voter leur budget à l'équilibre. Cela ne signifie pas que la tâche est facile pour l'État. Mais pour autant, on ne peut pas accuser les collectivités locales de participer à ce déficit.

Ce contexte particulièrement contraint menace nos services publics. Nos marges de manœuvre sont très étroites et s'amenuisent chaque année. Cependant, grâce à notre gestion rigoureuse et saine, notre ville préserve sa capacité d'autofinancement et elle maîtrise son endettement. Je tiens, pour cela, à la fois à remercier l'administration de la Commune, qui travaille tous les jours afin de verrouiller ou du moins maîtriser nos dépenses, mais aussi les élus qui prennent les décisions, pour le travail que nous allons vous présenter ce soir pour l'essentiel au titre de l'année 2025.

J'en ai fini avec ces propos liminaires. Je tenais à préciser certaines choses, c'est fait. Nous allons pouvoir maintenant débiter l'ordre du jour riche de notre séance d'aujourd'hui, nous allons examiner plus d'une quarantaine de décisions, répondre à une question et vous faire part de vœux de la majorité municipale aux cas particuliers.

Préalablement, avant de rentrer vraiment dans le dur, il faut faire l'appel. Je passe la parole à Isabelle MEIFFREN à cette fin. Merci, Isabelle.

Madame MEIFFREN : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour, mes chers collègues.

Madame MEIFFREN procède à l'appel.

Monsieur le Maire remercie Madame MEIFFREN.

00001 — Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 février 2025

Monsieur LE MAIRE : Nous allons pouvoir débiter l'examen des délibérations à l'ordre du jour de cette séance du Conseil Municipal du 3 avril 2025. Comme à l'accoutumée, nous commençons par l'adoption du procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 11 février 2025.

Y a-t-il des observations ? Pas d'abstention, pas de vote contre ? Merci à vous. Le PV du Conseil Municipal du 11 février 2025 est adopté. Je vous remercie.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL 00001 Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 février 2025	34	0	0	0

00002 — Relevé des décisions municipales prises par Monsieur le Maire en vertu de la délibération

DEL24-110 du 28 novembre 2024 portant délégation d'attributions au Maire

Monsieur LE MAIRE : Y a-t-il des observations, des questions ? Tout cela a été examiné en Commission plénière. Pas d'observation ? C'est un relevé des décisions, pas de vote. Merci à vous.

CADRE DE VIE ET PATRIMOINE

DEL25-014 SDEHG — 5 AU 1 —Rénovation de mâts d'éclairage public boulevard Eugène Montel, Avenue de l'Ariège et Rue de la Limagne

DEL25-015 SDEHG— 5 BV 6 —Remise en service de point lumineux n° 2486 (5 allée Samuel Paty)

Monsieur LE MAIRE : Nous rentrons dans les délibérations à proprement parler du Conseil Municipal, avec la première délibération et la deuxième délibération qui traitent du cadre de vie et du patrimoine. Je donne pour ces deux délibérations la parole à Bruno LOMBARDO. Merci, Bruno.

Monsieur LOMBARDO : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Quel honneur de passer pour ce Conseil Municipal en premier et en particulier pour la lumière !

La première, il s'agit d'une réfection d'un point lumineux. Il était en face du centre de loisirs, à proximité. C'est une réparation. Il était hors service. Une estimation de 779 € et 346 € à la charge de la collectivité.

Une deuxième délibération concernant le boulevard Eugène Montel. Nous avons fait un très beau projet de réhabilitation, de réfection des trottoirs, de sécurisation du piéton-cycle. Nous avons profité également de reprendre les mâts d'éclairage. Il y en a neuf, avec de la LED. Nous avons un coût de 20 000 € et à charge de la mairie, de 12 230 €.

Monsieur LE MAIRE : Merci, Monsieur LOMBARDO. Avant de passer au vote de l'une d'abord et de l'autre, y a-t-il des questions, des remarques, des observations ? Non. Nous passons au vote.

Pour la délibération 25-014, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-014 SDEHG — 5 AU 1 —Rénovation de mâts d'éclairage public boulevard Eugène Montel, Avenue de l'Ariège et Rue de la Limagne	34	0	0	0

S'agissant de la délibération numéro 25-015, y a-t-il des questions, des remarques ? Non. Pas de vote contre, pas d'abstention ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-015 SDEHG — 5 BV 6 —Remise en service de point lumineux n° 2486 (5 allée Samuel Paty)	34	0	0	0

URBANISME ET GRANDS PROJETS

DEL25-016 Acquisition par la Ville de Tournefeuille à l'EPFL d'un bâtiment industriel, 1 rue Colbert

Nous changeons de sujet. Nous passons à l'urbanisme et au grand projet, avec la délibération numéro 25-016, qui concerne l'acquisition par la ville de Tournefeuille à l'EPFL d'un bâtiment industriel situé 1 rue Colbert à Tournefeuille. Pour cela, je laisse la parole à Bernard BENSOUSSAN. Merci, Bernard.

Monsieur BENSOUSSAN : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Cela fait tout juste six ans, le 3 avril 2019, qu'un acte a été fait par l'Établissement Public Foncier du Grand Toulouse pour acquérir, pour le compte de la ville, cette parcelle cadastrée AA-1477, d'une contenance de 1 968 m² d'un ensemble immobilier sis, 1 rue Colbert, pour la valeur de 900 000 €.

Cette acquisition, sous forme de réserve foncière, a été autorisée par le Conseil Municipal à l'époque et devait permettre à la collectivité d'accompagner les mutations de ce bâtiment vers une activité économique novatrice, ou vers une démarche d'équipement relevant du secteur de la culture, ou du secteur associatif, développant des actions d'intérêt général. Ce portage, prévu pour une durée de six ans, arrive à son terme. Les conditions financières étaient les suivantes : avec un taux de 0,9 % par an pour les frais de gestion. Pour les frais financiers, c'étaient 1,35 % dans l'enveloppe principale et 2,02 % dans l'enveloppe complémentaire.

Pendant toute la durée du portage, une convention d'occupation à titre gracieux a été conclue avec l'EPFL et la ville. L'espace garage a été utilisé par les services techniques afin d'y stationner les véhicules techniques de manière sécurisée. Les espaces de bureaux et d'entrepôts étaient dédiés à l'accompagnement d'artistes et de compagnie, notamment Marionnettissimo et Proyectarium.

L'objectif principal de ce projet est la création d'un espace de travail dédié aux artistes métropolitains et régionaux, en particulier dans les domaines des arts de la marionnette et des arts numériques. Il vise également à proposer des actions de sensibilisation et d'accueil artistique et culturel destinés aux habitants.

Ce projet, mené en concertation avec les services de Toulouse Métropole, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, de la Région Occitanie et de la Direction régionale des affaires culturelles, répond à un besoin avéré d'espace de travail adapté au territoire régional qui fait vraiment défaut. Il contribuerait au développement local, renforcerait l'actualité de Tournefeuille et enrichirait son offre culturelle pour les habitants. Une demande de subvention a été déposée dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie auprès de la région. Les cofinancements seront activés pour rechercher auprès des partenaires publics d'autres subventions. Le règlement d'intervention de l'EPFL en vigueur lors de la conclusion de la convention avec l'EPFL fait que, quand l'EPFL revend à une collectivité locale ou à un bailleur, d'appliquer une décote sur la valeur d'achat du bien.

Ainsi, le prix de vente a été calculé de la manière suivante. Le prix d'acquisition par l'EPFL plus les frais de portage pour 1 026 700 € HT, plus la TVA sur la marge qui font 25 340 €, soit un montant de 1 052 040 €. La capacité maximale de minoration du montant est de 143 953 €, cela déduit le coût total, pour une valeur de 908 087 €. Le bilan déficitaire à la fin de 2024 était de 19 316 €, dans le cadre d'un avenant à la clôture. Cet avenant signé entre la ville et l'EPFL précisera les frais de portage à la date de la revente et permettra d'arrêter, après signature des actes, les comptes relatifs au portage et à la gestion locative du bien.

Il est proposé d'acquérir auprès de l'EPFL la parcelle cadastrée à AA 14-77. Dans la délibération, il y a une coquille, ce n'est pas la 11-47, c'est la 14-77.

Monsieur LE MAIRE : Il faut noter.

Monsieur BENSOUSSAN : Pour une superficie de 1 968 m², 1 rue Colbert, d'acter que les comptes définitifs relatifs au portage et la gestion des biens seront arrêtés après un avenant entre la ville et l'EPFL, un avenant de clôture, prévoir la dépense au budget en cours d'exercice et de donner à Monsieur le Maire toutes les capacités pour signer les actes.

Monsieur LE MAIRE : Merci, Bernard. Sur cette délibération, quelqu'un veut-il la parole ? Oui, Monsieur SOULIE, allez-y !

Monsieur SOULIE : Oui, bonsoir, merci. Sur ce projet Colbert, c'est bien que l'on ferme finalement le sujet aujourd'hui, cela fait un petit moment que l'on en parle. On en avait déjà parlé l'an dernier au moment du budget de ce rachat de ce bâtiment pour 1 M€. On va acter le rachat auprès de l'EPFL. Ce projet, je l'avais mentionné déjà l'an dernier, la première fois que Monsieur BENSOUSSAN l'avait évoqué. On était en pleine crise du Covid et il était question de faire un bâtiment destiné à du coworking. C'était quelque chose d'assez flou. On achetait ce bâtiment, j'avais l'impression que l'on ne savait pas trop ce que l'on voulait en faire. Il s'avère que c'est maintenant un projet culturel. 1 M€, c'est quand même une somme. Je me souviens de la discussion que l'on avait eue quand on parlait de développer un projet autour d'une Maison de santé à Tournefeuille. Vous aviez répondu, Monsieur BENSOUSSAN, que la ville n'était pas une foncière. En l'occurrence, la ville devient une foncière quand il s'agit de questions qui vous touchent plus. La culture, c'est très bien, mais 1 M€, ce n'est pas rien. J'ai une question suite à cette remarque. On n'a jamais rien vu, sur ce projet. On ne sait pas vraiment ce dont il est question. Vous parliez d'un aménagement

pour le rendre accessible au public, au PMR. Derrière, il y a un montant, certainement, des travaux. Pourriez-vous nous en dire un peu plus ? Cela va être le sujet ce soir. On va parler du budget.

Pourriez-vous nous pointer les coûts afférents à l'aménagement de ce bâtiment qui, à l'origine, est un bâtiment industriel. Ce n'est pas un bâtiment destiné à accueillir du public. On va aussi dépenser de l'argent supplémentaire. Pour faire quoi ce projet ? J'aimerais avoir des éléments concrets, peut-être une vue d'artiste aujourd'hui. Ce n'est pas vraiment complètement bouclé, éventuellement visiter les lieux si vous acceptez de nous y amener, pour comprendre un peu ce que vous souhaitez faire. Cela reste un petit peu vague. On parle d'accueillir des artistes régionaux. On cible le Marionnettissimo et l'activité autour des arts de la marionnette et des arts numériques, mais cela me semble flou, improvisé. Sur des sommes comme celle-ci, on aimerait savoir un peu plus ce que vous prévoyez de faire. Merci.

Monsieur LE MAIRE : Merci, Monsieur SOULIE. C'est une acquisition qui est antérieure au Covid, elle date de 2019. Nous avons un vrai projet pour l'utilisation et la transformation, l'évolution de cet équipement. Je parle d'équipement, parce que cet immeuble est déjà utilisé. On peut faire un point sur son utilisation actuelle et sur le projet que nous portons autour de cet immeuble. Je peux donner la parole à Murielle THOMAS, qui connaît bien cette affaire, pour s'en être déjà occupée, qui va nous préciser les choses concernant l'utilisation de cet immeuble et le projet que nous portons sur cet immeuble. Nous pourrions ensuite ajouter d'autres éléments.

Madame THOMAS : Bonjour à toutes et à tous. L'occupation actuelle du bâtiment, suite à des conventions de mise à disposition qui ont été faites avec l'association Marionnettissimo et le Proyectarium en 2021, ils occupent une partie du bâtiment. Il y a une partie du bâtiment qui est occupée par les services municipaux de la ville pour du stationnement de camions en sécurité. C'est l'occupation actuelle. Marionnettissimo continue son activité. Les deux associations occupent quasiment le bâtiment dans l'état dans lequel on l'a acquis. Les services techniques de la ville ont fait quelques aménagements pour résoudre, avec l'aide de Toulouse Métropole, quelques soucis d'infiltration et autres. Ces deux associations ont leurs activités. L'objectif de l'acquisition aujourd'hui est surtout de réaménagement de ce bâtiment industriel et commercial.

La première chose est que la localisation de ce lieu est tout à fait stratégique à l'articulation d'une zone industrielle, commerciale et d'une zone pavillonnaire. Vous n'êtes pas sans savoir que c'est un triangle un peu stratégique, dans la mesure où il y a la Maison de quartier de Pahin, qui est à 500 mètres à peu près de ce lieu. Il y a un autre lieu artistique fort du territoire qui est l'Usine, qui est également à 5 ou 600 m de ce bâtiment. L'objectif est d'en faire un ensemble de propositions artistiques cohérentes entre ces différents lieux. L'Usine a déjà des capacités d'accueil. Ce n'est pas de faire ce qui se fait déjà là-bas, mais de faire une proposition complémentaire autour des arts de la marionnette, de l'art numérique, mais ce n'est pas encore défini aujourd'hui. C'est un travail à mener avec des artistes. On peut être en mesure d'accueillir 2-3 compagnies. C'est à monter.

Ce qui nous a paru intéressant, c'était de développer le volet culturel et artistique. À partir du moment où on peut avoir un lieu où les artistes peuvent faire de la création et permettre à des publics de venir assister aussi à des séances de création, on est très friands à Tournefeuille de faire rencontrer les publics et les artistes. C'est avoir ce lieu sur le territoire qui ne le permet pas actuellement. La rue Colbert n'est pas aujourd'hui accessible au public. On ne peut pas faire venir des publics. L'objectif est aussi de pouvoir permettre ces liens. Je pourrais développer encore un peu plus, mais j'essaie d'être concise.

Il y a le volet social qui nous paraît intéressant aussi, avec la Maison de Quartier. On a déjà un travail qui se fait avec la Maison de Quartier dans le cadre d'un projet qui s'appelle « Pain

appétit »*. C'est la deuxième année, entre la Maison de Quartier, l'Usine et Marionnettissimo. Des créations artistiques qui utilisent les compétences des uns et des autres. Le lieu permettrait qu'il y ait beaucoup plus de liens avec les habitants du quartier. Il y a un espace architectural extérieur qui est extrêmement intéressant, juste à côté du bâtiment, qui permettrait aussi de pouvoir accueillir des structures permanentes, ou un lieu dans lequel le public pourrait être ponctuellement invité à venir sur un lieu ouvert, avec des expositions extérieures, avec des événements.

Ce n'est pas une imagination de vouloir à tout prix créer. Il y a vraiment un besoin aujourd'hui pour que des artistes puissent avoir des lieux de création. L'objectif de l'aménagement du bâtiment est de pouvoir créer ces espaces techniques, ces espaces de bureaux, d'ateliers qui permettent aux artistes d'exercer leur art en occupant un espace qui puisse les accueillir correctement.

Monsieur LE MAIRE : Je vais rajouter quelques mots. Merci, Murielle. Si ce projet n'est pas abouti complètement, pour autant, une réflexion a été menée assez approfondie. C'est un véritable projet artistique. Nous le portons dans ces conditions-là. Nous espérons bien pouvoir bénéficier de cofinancements du DRAC, pourquoi pas du Département. Nous avons même déposé un dossier auprès de la région Occitanie au titre de la Convention Territoriale de la Région Occitanie. Ce n'est pas de l'improvisation. C'est un projet que l'on porte depuis plusieurs années. Pour le moment, il était porté par l'EPFL. Aujourd'hui, nous allons l'acquérir. Nous allons rentrer dans le projet artistique et nous allons y travailler. Ce que je vous propose, c'est d'en reparler dans une commission ad hoc ou d'une Commission « Vivre la ville ». Je pense que c'est la commission « Vivre la ville » qui est concernée par ce projet. Dans ce cadre-là, des discussions pourront avoir lieu au sein du Conseil Municipal, entre la majorité municipale et puis l'opposition. Il n'y a aucun souci. Oui ?

Monsieur SOULIE : Une petite question complémentaire, puisque l'on va ce soir parler du budget. N'est-ce pas un peu trop tôt ? A-t-on une idée du montant des travaux d'aménagement ? On parlait d'accueil du public, de parking. Est-ce dans la PPI que vous allez nous rappeler ce soir, ou est-ce que c'est trop tôt ? Si oui, quel est le montant ?

Monsieur LE MAIRE : L'acquisition de l'immeuble y est, forcément. Le projet n'y est pas encore, puisqu'il n'est pas encore précisé.

Monsieur SOULIE : Sait-on à quelle échéance on prévoit de le réaliser ?

Monsieur LE MAIRE : Non. Cet immeuble était porté par l'EPFL. On a commencé à le décrire, mais on ne l'a pas précisé et non plus son impact financier.

D'autres prises de parole, questions, remarques ? Oui, Monsieur MERIODEAU ?

Monsieur MERIODEAU : Oui, merci, Monsieur le Maire. Je vais faire très court. Je note que ce projet, en termes de culture, est le bienvenu. On prend note qu'il y a une capacité de la municipalité de mettre des moyens sur un certain nombre de projets. Je rejoins nos collègues sur la partie qui disait que la municipalité n'est pas une foncière. On se donne les moyens et on pourrait aussi le donner pour une Maison de santé, un centre de santé ou un projet à redéfinir. On en reparlera par ailleurs.

Monsieur LE MAIRE : Pour le moment, on parle de ce projet. Nous pourrions, par ailleurs, une autre fois, parler sur d'autres sujets. Monsieur BENSOUSSAN ?

Monsieur BENSOUSSAN : Je voulais rajouter un mot quant à l'improvisation. Il y a quelques années maintenant, vous n'étiez pas encore au Conseil, on avait décidé d'acquérir les hangars où se trouve l'Usine. C'était un projet, l'opposition nous avait dit : « Qu'est-ce que c'est ? On investit dans un hangar pour faire un outil culturel ». C'est la même chose. L'Usine a un rayonnement qui est régional, voire national, voire international, parce qu'ils explosent

même ailleurs. C'est grâce à Tournefeuille et grâce à notre ambition de vouloir faire avancer la culture que ce projet s'est fait. On a un bâti qui a beaucoup de potentiel en lui-même pour pouvoir développer d'autres activités culturelles qui sont encore à définir, bien que Marionnettissimo et d'autres compagnies se sentent très attachées à ce projet. C'est parce que l'on fait cet investissement que la région, le département, Toulouse Métropole nous suivront ensuite, pour que tout ce nourrissage culturel puisse voir le jour et puisse bouillonner, comme au niveau de l'usine où les différentes compagnies rayonnent et prolifèrent.

Monsieur LE MAIRE : L'acquisition d'un immeuble, un projet et au cœur de ce projet, une pépinière d'idées et de projets artistiques. C'est l'objet de la collectivité. Madame STASKIEWICZ ?

Madame STASKIEWICZ : Je voudrais juste souligner que ces deux structures sont de l'Économie Sociale et Solidaire. En bas de page 1, il y a deux petites fautes d'orthographe. Marionnettissimo, c'est avec deux « N ». Proyectarium, ce n'est pas un L, mais un Y. Je vous en prie.

Monsieur le MAIRE : Oui ? Une dernière fois !

Monsieur SOULIE : Je crois que l'on n'est pas limité en nombre, tant que l'on alimente.

Monsieur le MAIRE : Cela fait un moment que l'on discute.

Monsieur SOULIE Je voulais répondre à la remarque de Monsieur BENSOUSSAN qui me dit que je ne peux pas être au courant, parce que je n'étais pas conseiller municipal. J'étais présent, ce soir-là, en Conseil Municipal, dans le public. Je me souviens très bien, Monsieur BENSOUSSAN, vous n'aviez pas parlé de culture, vous aviez parlé d'un projet visant à faire un espace de co-working. Ce n'est donc pas possible que l'opposition vous ait répondu.

Monsieur BENSOUSSAN : Je ne parlais pas de ce projet, je parlais du projet de l'Usine qui remonte dix ans avant. À mon sens, vous n'étiez pas là.

Monsieur SOULIE : Je parlais de celui-ci.

Monsieur le MAIRE : Nous reparlerons de ce projet en Commission avant d'en reparler en Conseil Municipal. Je vous propose de passer au vote pour cette acquisition.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5 abstentions et 1 pouvoir. Le reste est-il pour ?

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-016 Acquisition par la Ville de Tournefeuille à l'EPFL d'un bâtiment industriel, 1 rue Colbert	28	0	6	0

On poursuit, merci à vous.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DEL25-017 Avenant n° 2 à la convention d'occupation privative du domaine public conclue avec CELLNEX pour l'implantation et l'exploitation d'une station radioélectrique et des équipements de communications électroniques sises « chemin de Larramet » : accueil de nouveaux opérateurs et fixation de la redevance

Monsieur le MAIRE : Nous passons à un sujet très différent et à un ensemble de délibérations qui traitent en particulier de la transition écologique de près ou d'un peu plus loin, avec la délibération 25-017 qui concerne un avenant à une convention avec la société CELLNEX. Je passe la parole à Isabelle MEIFFREN à cette fin, merci.

Madame MEIFFREN : Oui, bonjour. On va rentrer dans la thématique de la téléphonie mobile. C'est un avenant à une convention que l'on signe à une entreprise qui s'appelle CELLNEX. CELLNEX est chargé du déploiement et de l'exploitation des antennes de téléphonie mobile. Ils sont notamment gestionnaires de l'antenne qui est située dans le bois de La Ramée. Conformément à notre stratégie, nous demandons aux porteurs d'antennes d'accueillir plusieurs opérateurs, afin d'éviter la multiplication des antennes sur la commune. On demande de mutualiser. CELLNEX qui accueillait déjà un opérateur va accueillir un deuxième opérateur. Il faut signer une convention qui fixe la redevance que CELLNEX doit à la collectivité au titre de l'occupation du domaine public. On en a profité pour définir le montant des autres sous-locataires potentiels. Le premier sous-locataire a une redevance de 8 000 €, le deuxième sous-locataire de 7 000 € et le troisième sous-locataire de 6 000 €.

La délibération vous demande d'approuver la conclusion de cet avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous les actifs afférents.

Monsieur LE MAIRE : Merci, Madame MEIFFREN. C'est très clair et assez simple. Ce n'est pas la première fois en plus, on connaît un peu le sujet. Pour cette délibération, s'il n'y a pas de demandes de prise de parole ! Oui, Monsieur MERIODEAU ?

Monsieur MERIODEAU : Oui, je vais faire assez court. C'est juste pour rappeler que ce sujet de téléphonie d'antenne a été largement débattu dans d'autres Conseils Municipaux précédents. On ne va pas forcément revenir sur ces sujets. On avait pu déjà dire que l'on n'était pas forcément favorables à l'empilement des différentes générations (type 2G, 3G, 4G, 5G), avec l'impact environnemental que cela pouvait avoir, à partir du moment où on est dans un niveau de bonne information des citoyens sur les enjeux qu'il y a autour de ces choses-là, dont on avait déjà débattu. Ici, on est dans la suite logique de décisions précédentes. Nous n'avons pour cette raison-là pas de raison de s'opposer à cette délibération particulièrement.

Monsieur LE MAIRE : Merci, Monsieur MERIODEAU. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour votre vote.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-017 Avenant n° 2 à la convention d'occupation privative du domaine public conclue avec CELLNEX pour l'implantation et l'exploitation d'une station radioélectrique et des équipements de communications électroniques sises « chemin de Larramet » : accueil de nouveaux opérateurs et fixation de la redevance	34	0	0	0

DEL25-018 Avis quant à l'autorisation environnementale portant sur le projet d'extension et fiabilisation de la station d'épuration de Toulouse-Ginestous

Monsieur LE MAIRE : Il s'agit d'un avis. Madame MEIFFREN ?

Madame MEIFFREN : On va porter le regard sur la station d'épuration de Ginestous. Toulouse Métropole et Eau de Toulouse Métropole lancent une consultation. Il y a un gros projet structurant qui va être déployé sur le site pour augmenter la capacité de traitement de la station d'épuration, améliorer ses performances, notamment en matière du traitement de l'azote et du phosphore, et surtout augmenter sa capacité de traitement. Le dimensionnement est prévu pour un accueil supplémentaire de 335 000 habitants dans les prochaines décennies.

Pour vous donner un petit ordre de grandeur, je trouve que c'est intéressant. Les Tournefeuilais, nous sommes quasiment tous raccordés à la station d'épuration de Ginestous. Cela représente tous les ans 1,5 million à peu près de mètres cubes d'eaux usées que nous envoyons là-bas. Cela nous a semblé normal et légitime de donner notre avis sur ce projet qui nous concerne fortement et qui concerne la qualité des eaux de la Garonne.

C'est un projet qui est important. C'est un projet qui représente 140 M€ qui va se faire en plusieurs phases. Il va y avoir suppression de certaines chaînes de traitements, remplacement par d'autres équipements. La délibération explique bien le jeu de transformation du site et explique bien l'analyse qui a été faite par les services. C'est un dossier très complet, très complexe pour évaluer à la fois les impacts du fonctionnement proprement dit de la station telle qu'elle sera quand elle sera opérationnelle et les impacts sur son environnement proche et rapproché.

La délibération détaille bien tous les impacts. Nous nous donnons un avis favorable sur ce dossier. Nous considérons que ce dossier est bien fait, qu'il est important d'avoir un outil de traitement des eaux usées performant. Nous vous invitons à donner un avis favorable. Ce que je peux rajouter, c'est que si vous souhaitez rentrer dans le détail du projet, la consultation se poursuit jusqu'au 15 juin. Si vous voulez tout savoir sur le fonctionnement des équipements actuels et futurs, ne vous privez pas à titre individuel ! Mais là, c'était l'avis du Conseil Municipal.

Monsieur LE MAIRE : Merci, Isabelle. On vous demande d'émettre un avis favorable. C'est un avis que nous rendons. Y a-t-il des prises de parole sur ce sujet ? Non. Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Un vote positif à l'unanimité.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-018 Avis quant à l'autorisation environnementale portant sur le projet d'extension et fiabilisation de la station d'épuration de Toulouse-Ginestous	34	0	0	0

DEL25-019 Lancement du projet « Tournefeuille AVELO » dans le cadre du Plan stratégique d'actions de transition écologique 2024-2026

Monsieur LE MAIRE : Dernière délibération avant de passer aux finances, la 25-019 sur le lancement du projet Tournefeuille AVELO, dans le cadre de notre Plan stratégique d'actions de transition écologique 2024-2025. Isabelle MEIFFREN conserve la parole.

Madame MEIFFREN : Nous avons voté en juillet dernier le plan stratégique, le Plan d'actions de transition écologique 2024-2026. Nous avons mis l'accent sur toutes les alternatives à la voiture individuelle, dont le vélo. Important de rappeler que le nombre de cyclistes qui traversent la commune a plus que doublé en dix ans. Il y a de plus en plus de vélos tafeurs en particulier, mais on est persuadé qu'il y a encore des marges de manœuvre pour élargir le cercle des pratiquants et en particulier le cercle des pratiquants réguliers. On va se redire tous les impacts positifs du vélo pour la santé, pour le porte-monnaie, mais aussi pour la santé de l'environnement. C'est un petit bonus pour le climat. Chaque fois qu'un cycliste prend son vélo pour faire 5 kilomètres, il évite le rejet de 700 grammes de CO2 dans l'atmosphère. Cela nous donne un peu une idée que cela vaut le coup, même pour faire des petits trajets, de prendre son vélo.

La ville a répondu à un appel à projets de l'ADEME qui s'appelle AVELO3, qui était lancé par le ministère de la Transition écologique et qui est piloté et instruit par l'ADEME. Nous avons été lauréats de cet appel à projets.

Ce projet comprend trois volets :

- Lancer une étude socio-économique, une enquête, pour essayer de comprendre pourquoi à Tournefeuille, il y a plus de gens qui pourraient faire du vélo, mais pourquoi ils ne le font pas. On pense que ce n'est pas une question d'infrastructures. On a globalement des infrastructures de qualité. Il y a d'autres choses à aller creuser pour essayer d'aller chercher les gens dans leur résistance, dans leurs inquiétudes et de tirer un peu des enseignements, pour mener un programme d'animation qui correspond bien à leurs attentes.
- La création d'un espace dédié aux cyclistes. On prévoit d'ouvrir un local en septembre 2025 qui proposera des ateliers de réparation, des cours d'apprentissage, des cours de remise en selle, des conseils et de la location de vélo. C'est un programme que l'on est en train de construire en partenariat avec la Maison du vélo de Toulouse Métropole et avec Vélo Tournefeuille qui est l'antenne locale de 2Pieds2Roues.
- Un ensemble d'animations. C'est quasi systématique et obligatoire. Il va falloir que l'on donne de la visibilité au vélo sur la ville, que l'on propose des événements, des animations. Ce programme en comporte un certain nombre.

On va maintenant parler finances. On a un budget pour mener à bien ce projet de 60 000 €, que ce soit en investissement plus en fonctionnement. Nous avons un cofinancement de 50 % de l'ADEME, le reste étant porté par la collectivité. C'est ce Plan d'actions pour le vélo d'ici 2026 que nous vous proposons de valider.

Monsieur LE MAIRE : Merci, Isabelle, pour cet exposé clair et complet de ce projet que nous portons avec vigueur. Nous croyons aux mobilités douces quand cela est possible. Tout le monde ne peut pas prendre son vélo tous les jours. Nous y sommes très attachés. C'est pour cela que nous vous proposons de voter favorablement à cette délibération. Néanmoins, y a-t-il des demandes de prise de parole sur le sujet ? Oui, Monsieur MERIODEAU ?

Monsieur MERIODEAU : Je vais aussi essayer de faire court. Nous sommes très favorables à cette initiative. Sur le plan budgétaire, ce que je vais dire concerne davantage la métropole. Il y a un certain nombre de choses : le fait que nous soyons quand même dans une ville assez fortement pavillonnaire, avec beaucoup de gens qui possèdent encore une voiture dans le garage ou garée devant. Dans les premiers freins de l'usage du vélo, c'est encore d'être propriétaire d'une voiture et de la voir juste devant. C'est plus facile de prendre la voiture comme cela. Les choses changent, on le constate. Un autre frein est les problèmes de continuité des itinéraires cyclables et le fait de ne pas avoir des itinéraires qui permettent d'aller au plus court, pour aller faire ses courses ou aller travailler. Il y a un travail à faire plus avec la métropole au niveau de ces itinéraires. C'était le commentaire complémentaire. Sinon, sur la délibération en elle-même, nous sommes tout à fait favorables.

Monsieur LE MAIRE : Merci. Sophie, veux-tu prendre la parole sur ce sujet, que tu connais bien, ou pas ? Tu n'es pas obligée. Tu me le dis, on fait cela simplement.

Madame VALCKE : C'est dans une dynamique avec l'association Vélo Tournefeuille qui est très présente et qui est prête à s'investir et à participer à ce projet.

Monsieur LE MAIRE : Nous pouvons passer au vote pour le lancement de ce projet Tournefeuille AVELO. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Un vote à l'unanimité. Nous vous remercions vivement.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-019 Lancement du projet « Tournefeuille AVELO » dans le cadre du Plan stratégique d'actions de transition écologique 2024-2026	34	0	0	0

FINANCES

DEL25-020 Adoption du Compte Administratif du budget principal de la Ville — Année 2024

Monsieur LE MAIRE : Nous allons passer maintenant au plus gros dossier de cette séance, qui, à la fin du mois de mars ou au début du mois d'avril, concerne le vote de notre budget primitif. Nous allons procéder de la même manière que les dernières années. Je vais passer la parole à Dominique FOUCHIER, qui va nous réaliser une présentation générale de l'ensemble des sujets et des thèmes qui vont nous amener ensuite à voter le budget primitif et toutes les délibérations qui sont attachées à ce budget primitif. Dans un premier temps, un exposé sur comment on a réalisé. Je vous disais tout à l'heure que c'est un véritable défi aujourd'hui de réaliser un budget qui est prévisionnel, surtout dans les moments incertains que nous vivons, mais nous l'avons fait. C'est ce que va présenter Dominique FOUCHIER. Nous passerons ensuite au vote de toutes les délibérations qui ont trait à cette affaire. Sans plus attendre, je vais donner la parole à Dominique FOUCHIER. Merci, Dominique.

Monsieur FOUCHIER : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, quand on parle de délibérations, il y en a dix. Vous êtes maintenant rompus à cet exercice. Le compte administratif, le compte de gestion, l'affectation du résultat, les tarifs, les subventions, la PPI révisée, l'actualisation de la PPI, le vote des taux d'imposition composent le menu de ce soir.

Nous avons débattu des orientations budgétaires le 11 février dernier. La proposition de budget qui vous est faite ici est conforme aux orientations budgétaires. C'est assez classique à Tournefeuille, parce qu'il y a assez peu de temps entre le moment où nous évoquons les orientations budgétaires et le moment où nous venons d'adopter le budget primitif.

Cette année est très particulière. J'y reviendrai, mais de façon très synthétique, dans quelques rappels sur les éléments de contexte, pour que nous ayons la tonalité de cet exercice pour cette année. Vous avez reçu l'ensemble des délibérations. On les passera au vote après la discussion et les annexes qui sont nombreuses en matière budgétaire. On aura l'occasion de revenir dessus. Vous avez l'ensemble des informations qui sont liées à l'exécution budgétaire quand on parle du compte administratif. Vous avez une annexe sur les amortissements, les emprunts, l'état du personnel, le patrimoine. Vous avez l'intégralité de ce qui vous est dû pour adopter les différentes délibérations.

Le BP démarre par l'atterrissage budgétaire de l'année précédente, en l'occurrence l'année 2024. Nous allons avoir une première diapo sur la présentation simplifiée du compte administratif 2024. Mais au-delà du compte administratif, je vais faire quelques commentaires. En 2024, les recettes de fonctionnement ont été de 40 373 000 €. Les dépenses de fonctionnement ont été de 37 111 800 €. Nous allons en tirer un résultat. Du côté de ce résultat, nous avons un résultat positif de 5,9 M€. Du côté des investissements, nous avons dépensé 8 258 187 € en investissement pour des recettes de 7 159 248 €.

Si nous faisons la différence recettes/dépenses en fonctionnement et en investissement, nous retrouvons les montants qui sont indiqués en compte de gestion du payeur sur lequel nous allons avoir à délibérer également. Il mentionne la différence en fonctionnement de 3 261 182 € du côté du fonctionnement et de moins 1 090 938 € en matière d'investissement. Ce sont les chiffres qui sont au compte de gestion. Vous avez sur cette diapositive les chiffres du compte administratif de la ville et je viens de vous indiquer ce que vous trouvez dans la délibération, qui est le compte de gestion du payeur. Nous allons voter deux comptes qui sont complètement rattachés, et fort heureusement.

Si on en revient aux résultats de fonctionnement, de 5,9 M€. Nous allons affecter une partie de ce résultat de fonctionnement à couvrir le besoin de financement de l'investissement. Nous avons dépensé plus que nous avons de recettes en investissement. Nous avons donc un déficit d'investissement à couvrir. Ce besoin de financement est de 2 689 387 €. Nous allons affecter une part du résultat de fonctionnement à couvrir nos besoins d'investissement. Il nous restera un excédent de fonctionnements, que nous allons retrouver à notre BP 2025, de 3 211 495 €.

Nous avons à délibérer sur l'affectation du résultat. Nous retrouverons l'affectation de ces 3 211 495 € qui se répartiront dans la délibération sur l'affectation du résultat : 2 400 882 € en fonctionnement et 810 600 € en investissement. La délibération porte ces éléments.

Voilà ce que l'on peut dire globalement sur l'atterrissage budgétaire 2024, la concordance avec le compte de gestion et comment nous allons affecter le résultat, mais nous allons le revoir. Ce n'est pas l'essentiel. Le budget n'est pas une fin en soi. Le budget est à quoi nous allons utiliser le fonctionnement et l'investissement, à quoi nous l'avons utilisé et à quoi nous l'utiliserons en 2025.

Cette deuxième diapositive vous propose les ratios d'analyse financière que nous évoquons régulièrement chaque année. Il y en a trois qu'il faut retenir : l'épargne brute, l'épargne nette et la capacité de désendettement. L'épargne brute, un peu plus de 4,4 M€. L'épargne nette, 2,2 M€ et la capacité de désendettement à 4,6 ans. Nous nous sommes fixés depuis de nombreuses années un seuil d'alerte à dix ans. Autant dire que nous sommes en mesure de rembourser notre dette à la commune de Tournefeuille.

Le compte administratif 2024 comporte une particularité cette année. Cette particularité est une annexe qui s'intitule « Impact du budget pour la transition écologique ». Cette annexe est rendue obligatoire par la loi de finances 2024. Elle s'applique aujourd'hui pour le compte administratif 2024. Cette diapositive montre que pour 2024, nous allons présenter une évaluation de l'impact du budget pour la transition écologique sur l'axe 1 qui porte sur l'atténuation du changement climatique. La diapositive suivante nous dira que nous avons six axes à couvrir pour faire une évaluation complète et que nous atteindrons l'objectif de faire une évaluation complète au CA de 2026. L'axe 1 de ces six axes aujourd'hui, un peu plus en 2025. Au CA de 2026, nous atteindrons l'objectif d'avoir une annexe « Impact du budget pour la transition écologique » qui soit complète.

Quels sont ces six axes ? Le premier axe sur lequel nous allons revenir et sur lequel nous avons mesuré l'impact pour 2024, porte sur la lutte contre le changement climatique, l'atténuation, l'impact sur le climat. Le deuxième est l'adaptation au climat. Le troisième est la question de l'eau. La quatrième est les déchets. Le cinquième est la question de la lutte contre les pollutions de l'air et des sols. Le cinquième axe est la biodiversité. Le cinquième viendra en 2025. Nous avons eu à faire cette évaluation. Cette évaluation se fait à partir d'une cotation. Nous avons à vous proposer une évaluation de l'impact qui est un impact favorable, défavorable ou neutre. Les crédits que nous allons tester sont des crédits d'investissement qui peuvent être neutres. Nous avons effectué cet exercice sur des lignes d'investissement, à hauteur de 248 lignes. C'est un peu technique de le dire comme cela, mais c'est pour souligner la masse d'informations qu'il a fallu traiter pour aboutir à cette évaluation. 248 investissements correspondant à cet axe 1 et couvrant un montant d'investissement de 4,5 M€. L'axe 1 concerne la moitié des investissements que nous avons réalisés. Sur 2024, on était 9 M€ d'investissements. Tous les comptes ne sont pas concernés. C'est encadré par des taxes réglementaires et ensuite des nomenclatures qui sont testées, élaborées, partagées avec d'autres collectivités, pour pouvoir se comparer et analyser quelque chose à partir de cela.

L'extraction de ces investissements, une matrice de cotation par opération sur chacune de ces lignes. Vous trouverez, en annexe du compte administratif, un tableau qui n'est absolument pas lisible, qui est le numéro 3, la troisième étape, qui est l'agrégation de ces résultats. Je le dis parce que l'on n'arrive pas à le lire, mais vous l'avez en annexe. C'est l'objet de cette annexe « Impact ». Au final, les investissements ont un effet favorable pour 1 374 M€, environ un tiers. 30 % de nos investissements ont un effet favorable. Plus de 40 %, 1,9 M€, sont sans effet, sont neutres du point de vue de l'axe 1. 27 %, 1,2 M€ sont défavorables. Nous sommes transparents par rapport à cela.

Ce que l'on peut retenir, c'est que si on ajoute favorable et neutre, cela fait entre deux tiers et trois quarts de nos investissements qui ont un impact favorable sur cet axe 1 atténuation du climat, notamment CO2.

Je ne vais pas plus loin dans la discussion. Cela peut faire l'objet du débat à la fois sur l'exercice de la mesure de l'impact. C'est très intéressant. On est humbles sur ces questions aujourd'hui. Ce n'est pas complet, c'est en devenir. On teste les outils, mais on perçoit un outil extrêmement intéressant qui pourra nous guider sur les investissements et sur la commande publique de la collectivité. Je n'y reviens pas. Retenons ces grandes valeurs.

Pour illustrer le propos d'effets positifs, il y a les travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, tout ce qui concerne le décret tertiaire, qui est massif dans notre programme d'investissement. Il réduit l'émission de gaz à effet de serre, de neutre, la fourniture et la pose de ventilateurs. On considère que les ventilateurs n'ont pas d'impact sur les émissions de gaz à effet de serre, ils sont neutres. En revanche, lorsque l'on vient artificialiser, on a un effet qui est défavorable sur cet axe 1. Cela pose un certain nombre de questions d'ordre politique ou quasiment philosophique. Quand on va construire un bâtiment pour nos services, on va artificialiser et on aura donc un impact.

Je ne poursuis pas sur ce sujet. C'est une annexe, mais qui peut amener à discuter de tout cela. Revenons sur notre budget 2025. Quelques éléments de contexte.

Le contexte économique n'est pas meilleur que le 11 février, lorsque nous avons débattu des orientations budgétaires. Je serais même tenté de dire qu'il est encore moins bon. Les perspectives de l'inflation sont toujours là. Les perspectives de croissance, encore plus faibles que celles qui étaient initialement. Quand je vous ai présenté le Rapport d'Orientation Budgétaire, j'ai pris beaucoup de précautions sur la perspective de croissance, qui était celle de la loi de finances. On avait dit 08-09. On parle aujourd'hui de 07-08. Je n'y reviens pas, vous l'avez retenu. La revalorisation des bases fiscales avec l'indice harmonisé des prix à la consommation de 1,7. Ce n'est pas favorable cette année, mais c'est la loi. Même en contournant ces sujets que nous avons évoqués au niveau national et international très défavorable, le contexte local est très dégradé. Les PME-TPE sont très inquiètes. Le chômage repart à la hausse. Le marché de l'immobilier concerne nos DMTO, mais au-delà de cela, c'est la question du logement qui est là. C'est une crise majeure, il faut le souligner. On reviendra tout à l'heure sur les dotations de façon plus serrée. Dans des éléments de contexte général en matière économique, vous savez que les collectivités rencontrent des difficultés majeures avec le coût des assurances qui augmente très fortement. Le contexte économique est en attente. L'économie de notre territoire et de la commune de Tournefeuille est en attente des décisions sur les autoentrepreneurs et sur les questions de la TVA, ce sujet n'est pas réglé. J'entends certains autour de la table parler d'économie, soutenir le gouvernement, mais cette question de la réforme de la question de la TVA pour les autoentrepreneurs risque d'avoir des effets dramatiques. C'est suspendu aujourd'hui. Cela a été retiré le lendemain. Pour notre commune, cela peut avoir des effets très importants. Je voulais vous le dire.

La diapositive suivante nous indique que l'on risque de passer à côté du Dispositif de Lissage Conjoncturel du prélèvement sur nos ressources fiscales (DILICO). Monsieur le Maire, tant mieux. Je n'y reviens pas. Il y a plus de 2 000 collectivités qui sont concernées par rapport à cela, si la commune de Tournefeuille échappe au DILICO pour les années à venir. La métropole 14 M€ de prélèvements sur le DILICO, le département 2,5 M€ et la région autour de 40 M€. On l'a dit aux orientations budgétaires. Si la commune de Tournefeuille n'est pas directement concernée, elle le sera par les dotations ou par les subventions de fonctionnement, les subventions d'investissement. C'est ce que le président de la République, il y a quelques années, a appelé « le ruissellement ». Je ne pense pas qu'il parlait de ce ruissellement-là. En tout cas, les ennuis ruissellent beaucoup plus que les bonnes nouvelles. Je le dis aussi. Certains peuvent soutenir cette question du ruissellement. On avait évoqué la question de la fin du dispositif d'aide de l'État à l'accompagnement scolaire, 137 000 € que nous percevons aujourd'hui en 2025, que nous ne percevons pas l'année prochaine. Je m'arrête là-dessus. Il y en a plein d'autres comme cela.

Malgré cela, Monsieur le Maire, vous avez retenu des orientations budgétaires qui sont claires, la volonté farouche dans ce contexte de maintenir les services publics et la qualité des services publics rendus aux habitants de notre commune. C'est assurer la pérennité de nos services publics. Le fait que vous avez affiché votre volonté de :

- Ne pas augmenter les taux d'imposition des particuliers, des entreprises non plus au titre de la TLPE.
- Maintenir un haut niveau d'investissement.
- Poursuivre notre feuille de route en matière d'investissement.

Pour donner des éléments plus précis en matière de fonctionnement et en matière d'investissement, on terminera rapidement en regardant la question de l'endettement. Un petit tableau synthétique sur le fonctionnement : Nos recettes réelles de fonctionnement,

39,310 M€, auxquelles on ajoute des excédents de fonctionnements de 2024 reporté de 2,4 M€, des recettes d'ordre qui s'équilibrent avec des dépenses d'ordre, qui sont des opérations de comptabilité interne. Ces recettes vont couvrir 36 572 000 € en dépenses réelles de fonctionnement et 4 924 000 M€ d'autofinancement, que l'on va retrouver à l'investissement.

Le tableau suivant nous rappelle qu'il n'y a pas de modifications importantes de l'équilibre de nos recettes. On est dans une année qui a des évolutions, mais cela n'impacte pas notre panier de recettes. Retenir ce que l'on avait dit aux orientations budgétaires, nos recettes sont en baisse. C'est important. Elles étaient en hausse au CA de 2024. Elles sont en baisse cette année. Cela s'explique par à la fois des baisses de recettes qui sont assez naturelles, liées à la mise en œuvre du contrat avec notre prestataire en matière d'enfance/jeunesse et de l'équilibre entre la mise à disposition des personnels et l'équilibre de ce contrat, notamment avec la CAF. Il y a un certain nombre de choses qui sont naturelles, qui ne posent pas de questions dans les baisses de recettes.

Il y a des baisses de recettes tarifaires, non pas que nous avons baissé les tarifs, mais nous baissions le nombre d'enfants. Nous avons une baisse de recettes tarifaires sur les ALAE et sur la restauration. Voilà pour l'essentiel sur cette diapositive.

Les produits de fiscalité, les produits fiscaux, 1,7 d'augmentation des bases. Nous aurons confirmation à la fois des bases sur lesquelles va s'appliquer cette augmentation. On est toujours avec une donnée qui est prévisionnelle, on n'a pas de confirmation de tout cela.

Sur les droits de mutation à titre onéreux, je n'y reviens pas, si ce n'est pour dire que l'on a pris une valeur de 1 M€ au budget primitif 2025. C'est ce que l'on a dit aux orientations budgétaires. Rien de plus par rapport à cela. La crise de l'immobilier se poursuit. À chaque fois que l'on imagine qu'il peut y avoir un petit rebond ou que l'on arrête de creuser sur ces recettes, il y a une mauvaise nouvelle qui contraint la mutation, l'achat de la maison. C'est très incertain. Les reversements de Toulouse Métropole à ce stade ne sont pas impactés.

Nous aurons à délibérer sur les taux d'imposition. Je ne les cite pas tout de suite, mais ils sont inchangés par rapport à cela. Je mentionnais la TLPE, parce que c'est à la fois un tarif et une taxe. Il y a une augmentation qui est mécanique de la taxe locale sur les enseignes pour les commerçants. La collectivité a la main pour augmenter au-delà de l'indexation. Nous avons décidé de ne pas augmenter au-delà de l'indexation pour soutenir notre tissu commerçant local. La DGF, j'ai toujours beaucoup de plaisir à en parler, mais je ne le ferai pas ce soir. On prend le même montant que l'année dernière. Ces baisses de dotation nous coûtent 14 M€ entre 2012 et 2024.

Les produits de service, pour vous indiquer que la moyenne des augmentations qui sont proposées, portent globalement sur l'inflation (1,5 %). Nous proposons une augmentation des tarifs, en particulier enfance, jeunesse, loisirs, restauration municipale aux alentours de 1,5 %. Tout cela pour une recette de produits de service qui est de 0,6 %.

C'étaient les recettes. On est toujours en fonctionnement. En ce qui concerne les dépenses, on a un tableau qui est synthétique, qui est le suivant et qui nous dit que l'on vise une augmentation de nos dépenses de fonctionnement de moins de 2 %. Ce qui va nécessiter un effort de gestion extrêmement fort sur un certain nombre de postes. Je vais les passer en revue très rapidement, parce que cela mérite d'apporter un petit commentaire. On vise 36 572 000 M€ de dépenses de fonctionnement au total, moins de 2 % d'augmentation.

Les charges de gestion : on a des prestations de services, les questions des fluides. Je ne redirais pas mieux que ce que l'on a dit aux orientations budgétaires. Il y a des augmentations qui sont liées à la question de l'inflation, au déroulement des contrats que nous avons avec nos prestataires. C'est bien naturel. Il y a des prix de prestation qui nous inquiètent, mais qui inquiètent toutes les collectivités. Je parlais des assurances tout à

l'heure. C'est très important. Saluer la réduction de nos consommations de fluides, en particulier l'eau et tout ce qui relève de l'énergie, qui nous permettent de contenir ces dépenses à caractère général. On avait mis +0,66 au Débat d'Orientation Budgétaire. On travaille sur celle-là. On est moins de 0,6 % d'augmentation.

Les charges de gestion courantes : nous y retrouvons deux points qui n'ont pas changé depuis les orientations budgétaires. Nous donnons un petit peu plus au CCAS, moyennant un reversement donc un équilibre. Nous avons prévu 1,05 M€ au Débat d'Orientation Budgétaire. Il est nécessaire d'équilibrer le Centre Communal d'Action Sociale à hauteur de 1,1 M€. Nous étions à 900 000 € en 2024. Encore une fois, il y a des reversements à la commune.

Le SIPR, je n'y reviens pas, un petit peu plus pour soutenir la piscine, la natation à 638 000 €, 100 000 € de plus qu'en 2024. En espérant que cela suffise. Si cela ne suffit pas, il faudra aider, continuer. Les trois communes se doivent d'accompagner cet équipement et surtout de permettre d'aller rechercher des subventions d'investissement auprès du département et de la région.

Les subventions aux associations sont maintenues. Vous avez peut-être pris le temps de les regarder ligne par ligne, pour celles qui vous intéressent. Elles sont maintenues quasiment à l'identique par rapport à 2024, des ajustements. Ces ajustements ont été vus avec les associations. Les collègues qui suivent ces différentes associations vous le confirmeront.

Les charges de personnel ne dépasseront pas 2 %. C'est un effort important. Ce tableau est très intéressant, il apporte un peu de mémoire. C'est une charge qui a augmenté de plus de 7 % et 4,6 % en 2024. Oui, il fallait, il y a eu de l'inflation, mais ces augmentations sont liées à des mesures nationales (le point d'indice), des mesures catégorielles, des mesures par métier, le Ségur sur le sanitaire et social, des décisions locales prises par la collectivité pour accompagner le pouvoir d'achat de nos agents. Ce sont l'avancement, la promotion, l'IFSE, l'IAT pour les policiers municipaux. C'est un ensemble de mesures locales que nous avons décidées en dialogue social : la prime mobilité plus dernièrement, de l'aide de caractère social pour les parents d'enfants en situation de handicap.

On passe très vite sur cette question, mais c'est notre premier poste de dépense. C'est très important de prendre la mesure à la fois de la qualité du dialogue social, des avancées que nous avons pu réaliser avec les organisations syndicales sur le travail, les conditions de travail. Mais en même temps, particulièrement en 2025, la barre est à 2 %. Il faudra créer des postes lorsque l'on vient agrandir une crèche. Il faut agrandir l'équipe qui gère cette crèche, mais il faudra maîtriser les taux de remplacement, les taux de renfort saisonniers, les apprentis. L'État a diminué les aides qui étaient liées à la question de l'apprentissage. Il faut réserver cette question de l'apprentissage aux métiers qui sont réellement en tension.

Les charges financières sont en baisse, pour la simple raison que nous n'avons pas emprunté en 2024. Nous viendrons équilibrer notre budget d'investissement avec un emprunt. Nos charges sont en baisse de 9,5 %.

La section d'investissement se présente de la façon suivante. Nos dépenses réelles d'investissement, c'est 12 346 900 €. Il y a des dépenses d'ordre de chaque côté. Vous avez un déficit d'investissement reporté. C'est une dépense, il faut la couvrir, 2 268 000 € du côté des dépenses. Pour couvrir ces dépenses, nous avons des recettes, 4,9 M€ d'autofinancement. Nous avons affecté le résultat de fonctionnement à hauteur de 3,5 M€. Je n'y reviens pas. Quand on reparlera de l'affectation du résultat, il y a ces deux valeurs. Des recettes réelles d'investissement, notamment les subventions d'investissement de l'État au travers du fonds vert et de la région, du département. Nous viendrons équilibrer les recettes d'investissement avec un emprunt de 4,7 M€ cette année.

Ce tableau vous donne l'équilibre global du budget de la section d'investissement à 14 745 000 €, toutes dépenses et recettes d'investissement confondues, pour réaliser des dépenses réelles à hauteur de 12 M€. Dans ces dépenses réelles, il y a ce qui est la PPI. L'étape suivante est ce que nous avons dans notre Programme Pluriannuel d'Investissement. La PPI est notre feuille de route d'investissement. La particularité de cette année est que nous avons demandé aux services de retravailler une programmation pluriannuelle d'investissement, pour qu'elle couvre l'ensemble du mandat 2020-2026, pour avoir une vision large, cohérente, complète de cette question de la PPI. Ce sont les tableaux que vous avez. Nous savons aujourd'hui que sur 2020-2026, nous aurons un montant d'investissement dans les PPI de 44 400 000 €. Pour rappel, nous étions sur une PPI 2022-2026 qui faisait 30,5 M€. Vous avez ces deux valeurs.

Dans les tableaux qui suivent, vous avez des Programmes Pluriannuels d'Investissement qui sont intitulées « de projets », ou des lignes d'investissement qui sont des opérations récurrentes. Vous avez deux natures différentes. Je vais prendre des exemples. Nous avons retravaillé la logique de la présentation de ces investissements. Nous avons des pôles. On n'a plus de pôles, mais on a des politiques publiques autour de l'enfance, jeunesse, solidarité, de la culture, du sport. On avait un pôle 7 qui regroupait des choses assez hétérogènes et cela manquait de précision. On a donc demandé à faire autrement.

Dans les tableaux qui vous sont présentés, vous avez l'ensemble des sujets. Pour l'enfance, la jeunesse et la solidarité, nous avons 2 178 M€ d'investissement pour 2025, avec notamment la question de la réhabilitation et l'extension de l'Île aux bambins. En matière de culture, 1,7 M€ pour la médiathèque, la rue Colbert. Le sport, 310 000 €. La vie citoyenne, avec la question de l'extension du cimetière, la sûreté, la vidéoprotection, les équipements de PM un peu plus de 1 M€. La transition écologique, 3 245 M€. Avec ce montant, nous travaillons sur la performance énergétique des bâtiments, les îlots de fraîcheur, la production d'énergie photovoltaïque et la question du maraîchage.

Je ne développe pas l'ensemble des tableaux que vous avez sous les yeux, mais vous retrouvez dans les PPI les investissements les plus importants qui seront réalisés cette année. On y répondra, ou les collègues préciseront les choses. C'est intéressant de regarder qu'un certain nombre de politiques publiques se caractérisent par du fonctionnement et d'autres se caractérisent plutôt par de l'investissement.

Nous avons des délibérations sur les ajustements de la PPI et sur cette nouvelle PPI, soit en termes d'autorisation de programme sur l'ensemble d'un projet ou des crédits de paiement chaque année qui sont des maximums autorisés de dépenses pour la réalisation de chaque projet.

Pour en terminer, un petit focus sur l'épargne. La réalisation de ce budget nous amène à une épargne brute de 2,738 M€ et une épargne nette de 538 393 €. C'est légèrement ajusté par rapport à ce que nous avons vu aux orientations budgétaires. D'autre part, il faut se rappeler qu'en 2024, nous avons amélioré. La mise en œuvre du budget primitif au cours de l'année nous a permis d'améliorer l'épargne brute, l'épargne nette par une qualité de la gestion. Le contexte fait que toutes les collectivités connaissent une diminution de leur épargne.

Nous allons couvrir notre besoin d'investissement avec un emprunt d'équilibre de 4,7 M€. Nous allons rechercher 1,5 M€ de subventions. Notre encours de dette, incluant 2025, est 20 715 445 €.

Vous avez l'intégralité des éléments qui vous permettent de débattre sur notre BP et ses différentes composantes. Je vous remercie.

Monsieur LE MAIRE : Merci, Dominique, pour cet exercice que j'ai bien connu et qui est un peu compliqué. Je crois que tu as bien illustré mon propos introductif, avec les difficultés que

rencontrent les collectivités territoriales. Je pense que tu as aussi bien illustré le fait que malgré ce contexte, nous gardons un cap clair et nous faisons toujours des choix forts. J'aurai l'occasion certainement de le redire.

Nous en sommes au moment du débat. Avant de passer au vote de toutes ces délibérations, y a-t-il sur l'ensemble de ces informations des questions, des remarques, des observations ? La parole circule. Oui ? Maryline RIEU ?

Madame RIEU : Merci, Monsieur le Maire. Oui, juste avoir un petit focus sur les subventions. C'est vrai que dans le contexte budgétaire que nous connaissons, qui est contraint et que Dominique FOUCHIER a expliqué, nous pouvons nous féliciter du soutien que nous faisons à nos associations qui œuvrent au quotidien sur la commune. Ces associations, qu'elles soient sportives, culturelles, solidaires, qu'elles œuvrent dans le domaine de l'éducation ou de l'enfance, sont importantes. Les subventions seront identiques à l'année dernière. Vous l'avez dit tout à l'heure. Elles s'élèvent à 1 M€. Cela montre surtout notre volonté d'accompagner ces associations. À côté, on sait qu'on les subventionne, mais on les accompagne également matériellement, en leur fournissant des locaux, de la logistique. C'est important d'insister lourdement sur ce point. Ces associations travaillent au quotidien fortement pour les Tournefeullaises et les Tournefeullais. Je voulais rajouter un petit point sur la solidarité, qui fait partie de ma délégation. La solidarité, 200 000 €, versés aux associations qui œuvrent dans le domaine de la solidarité. Ces associations effectuent un travail remarquable au quotidien pour accompagner les plus vulnérables d'entre nous, pour les accompagner au quotidien. Je voulais saluer le travail qui a été fait et la subvention que nous allons verser cette année pour ces associations.

Monsieur LE MAIRE : Merci. Beaucoup de nombreuses collectivités ont dû réduire les montants des subventions qu'elles ont distribuées ou qu'elles prévoient de distribuer en 2025. Cela fait partie aussi de nos choix. Nous faisons le choix et nous nous mettons en capacité de maintenir notre enveloppe globale de plus de 1 M€, comme chaque année. Aujourd'hui, un peu plus de 1 M€ de subventions distribuées aux associations de Tournefeuille.

D'autres demandes de prise de parole ? Oui, Monsieur SOULIE, allez-y ! Voulez-vous prendre la parole ?

Monsieur SOULIE : Tout à l'heure.

Monsieur LE MAIRE : Tout à l'heure ? Rachida, oui, puisque tu as levé la main ! Merci.

Madame LUCAZEAU : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais juste avoir quelques mots par rapport à cette situation économique incertaine, difficile, marquée par une inflation généralisée, des hausses de coûts sur plusieurs secteurs, l'alimentation, l'énergie, le personnel. Aucune charge n'est épargnée. Ces coûts augmentent régulièrement et nous sommes dans la contrainte d'ajuster les tarifications pour garantir la pérennité de nos services de qualité auxquels nous sommes attachés. L'augmentation des tarifications, restaurants scolaires, accueils en centres de loisirs est donc une mesure nécessaire, primordiale, pour couvrir ces nouvelles dépenses, pour maintenir une qualité de service irréprochable. Ces ajustements qui sont effectués permettront de continuer cette qualité de service. Nous prenons soin de maintenir une politique tarifaire juste qui reste progressive, adaptée pour les familles. Il faut le rappeler. Il est à noter que cette augmentation reste modérée et qu'elle respecte l'inflation. Il faut rappeler aussi que des aides sociales peuvent être mobilisées pour les familles plus modestes, leur garantissant l'accès à ces services.

Nous pourrions évoquer plusieurs choses. Nous pourrions évoquer ce que nous menons pour améliorer la restauration scolaire, avec des repas faits maison, 63 % de produits bio, 80 % de produits labellisés, 21 % de produits locaux, avec l'obtention du troisième niveau Ecocert en 2024, mais nous ne le ferons pas. Nous pourrions rappeler ce que nous faisons

sur le programme d'investissement sur les renouvellements progressifs des CELF sur nos satellites, de la rénovation des laveries des restaurations scolaires, mais on ne le fera pas. Il faudrait aussi évoquer les investissements au niveau des îlots de fraîcheur, mais nous ne le ferons pas non plus. On pourrait évoquer les équipements des brasseurs d'air installés dans chaque classe des six groupes scolaires de Tournefeuille, mais on ne l'évoquera pas. Nous pourrions évoquer aussi ce que nous mettons en œuvre en termes de travaux et nous investissons énormément sur nos groupes scolaires. Évoquer également nos personnels mobilisés, une ATSEM par classe en maternelle, 90 agents en entretien et sur des missions d'animation, 29 agents dans les restaurations scolaires. Mais nous n'allons pas non plus en parler. Nous pourrions aussi évoquer nos dispositifs sur l'organisation renforcée autour des enfants en situation de handicap, avec des référents inclusion, avec une référente santé, dans le cadre de notre PEDT et avec une proposition d'activité pour ces enfants, tant nous tenons à l'inclusion, mais nous n'en parlerons pas. Nous pourrions évoquer la hausse des 3 % de dotation par élève, l'augmentation de la participation de la ville au financement des classes vertes, pour englober tous les projets de classe, pour que les enfants puissent partir. On pourrait évoquer les dispositifs que nous mettons autour des élèves, qu'il s'agisse du CLAS ou de l'aide au travail scolaire pour nos collégiens. Nous n'en parlerons pas non plus.

Voilà tout ce que nous mettons en œuvre collectivement, tous les élus de la majorité, pour garantir un cadre, un environnement sûr pour nos élèves et pour nos jeunes.

Monsieur LE MAIRE : Merci, Rachida pour ce que l'on ne dira pas, mais de tout ce qui a été dit. Ce sont des éclairages importants. Dominique l'a très bien fait et on le remercie, mais on ne peut pas évoquer tous les sujets. Tu as complété le propos que l'on voulait développer et on t'en remercie.

Demande de prise de parole ? On sait que c'est compliqué. Ce budget a été compliqué à faire. Nous allons nous attacher tout particulièrement à son suivi, dans le contexte très incertain, plus incertain encore que les années précédentes. Nous allons nous attacher mois par mois à suivre l'exécution de ce budget, si c'était nécessaire, compte tenu des raisons exogènes qui pourraient nous amener à dépenser davantage, par exemple des décisions de l'État ou le contexte économique et social qui s'aggravaient. Nous nous attacherons à suivre de manière très précise l'exécution de ce budget, de manière à pouvoir réagir très rapidement, pour améliorer notre résultat. Nous allons voter un budget prévisionnel.

Des prises de parole ? Oui, Madame MEIFFREN ?

Madame MEIFFREN : Je ne vais pas faire une intervention sur le catalogue des choses que nous avons faites dans le domaine de la transition écologique et des choses qui sont faites. On en a parlé plusieurs fois. Je voulais insister sur l'intérêt de l'annexe verte. C'est un pas important dans la façon de présenter un budget. On a vu que l'exercice était difficile, mais je pense que l'exercice a été très intéressant pour toutes les équipes. Toutes les équipes ont été obligées de se poser la question.

Je voulais dire aussi que les équipes étaient prêtes, depuis tout le temps que l'on travaille maintenant pour essayer de faire prendre conscience des enjeux écologiques. Vous savez que nous, les écologistes, avons le souci de ne pas faire reporter aux générations futures les mauvaises décisions que nous pourrions prendre aujourd'hui. C'est vraiment cela que l'on essaie d'insuffler au sein de notre collectif. On plaide énormément pour que l'on travaille vraiment en coût global, c'est-à-dire travailler le coût de l'investissement, mais aussi de son fonctionnement. C'est vraiment important à prendre en compte. Je voulais féliciter à la fois du point d'arrivée, du travail qui a été fait sur l'annexe verte, mais aussi saluer toute l'évolution des pratiques et des approches qui sont faites dans les services pour bien intégrer ces enjeux de transition écologique et qui sont des enjeux compliqués. On est habitués à fonctionner de façon linéaire : « On a un projet, on le fait, on ne se pose pas trop de questions ». Pour faire un projet, il faut maintenant se poser beaucoup de questions pour

qu'il soit de qualité. Cela veut dire aussi qu'il faut expliquer aux habitants que si on veut faire bien, cela prend un peu plus de temps. Je crois que cette impatience à laquelle nous sommes confrontés va finir par devenir un problème. L'impatience va peut-être aussi nous empêcher de travailler correctement.

C'est tout ce que je voulais dire. Je voulais dire aussi que nous allons voter ce budget, Monsieur le Maire, au nom des écologistes. Je tenais plutôt à donner un éclairage un peu différent par rapport au catalogue.

Monsieur LE MAIRE : Merci, Madame MEIFFREN. 10 M€ d'investissements, ce qui n'est pas rien dans le contexte actuel. Nous préparons l'avenir, mais nous le préparons aussi en étant très précis sur le suivi de l'exécution budgétaire, pour assurer cet avenir.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Pas de prise de parole ? Monsieur SOULIE ?

Monsieur SOULIE : Merci. Si l'ensemble des groupes de votre majorité a terminé. Comme on a l'habitude que chacun des groupes prenne la parole sur le budget, j'ai une question très terre-à-terre.

Monsieur LE MAIRE : Je donne la parole à ceux qui lèvent la main.

Monsieur SOULIE : J'ai une question très concrète et sur point de détail. C'est mieux de laisser terminer le tour de table de votre majorité.

Monsieur LE MAIRE : Allez-y ! Je vous donne la parole. Il n'y a pas de problèmes.

Monsieur SOULIE : J'ai une question sur notre capacité de désendettement. L'an dernier, vous nous aviez présenté une augmentation de notre capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années qu'il faut pour rembourser notre endettement. C'était assez alarmant l'an dernier, puisque vous annonciez pour 2025, 7,2 %. Vous nous dites 7,56 %, mais on avait la vue sur 2026 l'an dernier. Vous affichiez un peu plus de 9 années de désendettement. Vous ne nous avez pas présenté la vue 2026. Ma question est très simple. Avez-vous cette projection réactualisée de notre capacité de désendettement pour 2026 ? Si oui, quelle est-elle ? Merci.

Monsieur LE MAIRE : Cette capacité de désendettement dans le contexte incertain que nous connaissons aujourd'hui, nous l'avons approchée. Il s'agit que d'une capacité de désendettement prévisionnelle pour 2025. D'ailleurs, elle s'est déjà améliorée grâce aux précisions que nous avons pu apporter à nos calculs, entre le Débat d'Orientation Budgétaire et le vote de ce budget pour 2025. Pour 2026, nous espérons que nous serons dans un résultat qui devrait être meilleur. Nous allons suivre l'exécution budgétaire de manière précise en 2025, de manière à pouvoir assurer le meilleur résultat possible. Encore une fois, on ne connaît pas les décisions qui nous impacteront dans les deux années à venir. Si l'on reste sur ces niveaux de dépenses obligatoires imposées par l'État, nous serons sans doute dans ce type de capacité de désendettement. Mais nous ne pouvons pas le déterminer avec précision pour le moment.

Dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, il y a une précision. On en est là pour le moment. On a pu préciser nos résultats pour 2025, parce que nous y voyons déjà un peu plus clair par rapport aux informations que nous avons, pour préparer le Débat d'Orientation Budgétaire relativement à la date d'aujourd'hui. Par contre, en 2026, nous ne pouvons pas aller au-delà de ce que nous avons prévu. C'est très incertain au début de cette année. Ce n'est pas possible, mais nous espérons faire mieux. Nous avons fixé la barre à 10 ans. C'est notre barre. J'espère bien que nous ferons mieux. C'est tout l'art de la prévision. Le BP est un budget primitif et prévisionnel. Nous sommes très prudents lorsque nous faisons ces calculs. Nous imaginons plutôt le pire que le meilleur dans le contexte qui est celui de ce début d'année 2025, mais nous espérons faire mieux. D'autant plus que nous allons suivre

l'exécution de ce budget. Les résultats se reportent d'année en année. Si nous faisons mieux en 2025 que prévu, certainement que nous ferons mieux en 2026.

Monsieur SOULIE : Oui, je vous remercie. Mea culpa, c'était indiqué dans le Rapport d'Orientation Budgétaire que l'on a vu en février avec une prévision à 9,08 %. On est sur le même niveau. Par contre, je m'aperçois que sur la vue que vous nous avez présentée. Vous venez de dire que vous avez amélioré cette prévision. BP 2025, on avait une capacité de désendettements de plus de 8 ans et on passe à 7,56. Oui, une petite amélioration. Sait-on dire ? Un peu moins de 1 %, mais avez-vous refait le calcul entre février et aujourd'hui ? Je n'ai pas regardé dans le détail.

Monsieur LE MAIRE : Nous avons pu préciser le montant de nos recettes et nous avons affiné nos montants de dépenses. Tout découle de l'épargne brute.

Monsieur SOULIE : Donc, ce sont des versions plus actuelles.

Monsieur LE MAIRE : C'est plus actuel, tout simplement.

Monsieur SOULIE : Merci.

Madame STASKIEWICZ : Oui, merci, Monsieur le Maire. Je voulais corroborer au propos de Madame RIEU et au non-propos de Madame LUCAZEAU, en soulignant l'effort du soutien financier qui est apporté aux structures de l'Économie Sociale et Solidaire qui ont été citées tout au long de la soirée. Merci.

Monsieur LE MAIRE : D'autres demandes ? Oui, Madame CURVALE ?

Madame CURVALE : Merci, Monsieur le Maire. Je souhaitais dire quelques mots au nom des socialistes du groupe majoritaire et souligner quelques points importants à la fois sur l'exercice 2024 et le budget primitif 2025. Tout d'abord, souligner les très bons résultats pour 2024, alors que la situation était préoccupante lors de l'établissement du BP, ne s'est pas améliorée avec la dissolution de l'Assemblée nationale, l'absence de vote du budget de l'État pendant plusieurs mois et le contexte économique toujours dégradé sur fond, malheureusement, de guerre en Ukraine et de conflits entre Israël et le Hamas.

Nous saluons les efforts accomplis par les services pour maintenir les dépenses de fonctionnement, tout en assurant un haut niveau de service à la population. C'est grâce aux résultats de fonctionnement de près de 6 M€ qu'il a été possible de financer les investissements sans recours à l'emprunt en 2024, tout en dégagant malgré tout un excédent de fonctionnements d'un peu plus de 3 M€.

Concernant la présentation qui vient d'être faite, du budget primitif 2025, nous tenons à saluer trois marqueurs importants de notre vision politique pour Tournefeuille. En premier, le choix fort, malgré un contexte budgétaire complexe et contraint, de maintenir à l'identique les taux d'imposition pour la part communale. Bien conscient des difficultés financières que rencontrent certains de nos concitoyens, la municipalité prend ainsi ses responsabilités afin de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages.

En deuxième, la municipalité, fidèle à ses engagements envers le monde associatif, va maintenir en 2025 les subventions sur les bases de l'année 2024, soit un total de 1,05 M€. Contrairement à d'autres collectivités, nous ne considérons pas que les subventions aux associations sont des variables d'ajustement budgétaire. Pleinement conscient de l'apport pour notre ville de la richesse de notre tissu associatif, c'est un choix politique fort de maintenir notre accompagnement financier à la hauteur de 2024.

Enfin, troisième marqueur important, une stratégie d'investissement ambitieuse, puisque malgré des efforts budgétaires à réaliser, la trajectoire prévue pour 2025 et 2026 sera

maintenue, avec au total une PPI 2022-2026 de 30,5 M€. Ce sont des investissements conséquents qui vont être réalisés en 2025, pour un service public plus proche et plus performant pour les Tournefeullaises et les Tournefeullais. C'est par exemple le projet d'agrandissement et de réhabilitation de la crèche Ile aux Bambins, pour un montant d'un peu plus de 1 M€. Ce projet permettra la création de dix places et améliorera le confort des tout-petits, ainsi que les conditions de travail du personnel. Ou encore le projet de modernisation et de réaménagement de la médiathèque, pour un montant d'environ 1,3 M€, afin d'améliorer l'accueil, mais aussi de proposer de nouveaux services.

Les résultats de 2024 ainsi que le budget primitif 2025 témoignent de la rigueur budgétaire de l'équipe municipale et des services de la ville, sans rien sacrifier de nos valeurs et de nos engagements pour un service public de haut niveau.

Monsieur LE MAIRE : Merci, Corinne, pour cette intervention. D'autres interventions ? Monsieur GUILLEMET, oui ? Allez !

Monsieur GUILLEMET : Merci, Monsieur le Maire. Je vais faire une intervention assez courte, parce que beaucoup de choses ont été dites sur le soutien aux activités associatives, culturelles, sportives, sociales, environnementales. Sur le domaine du sport, on est très présents pour travailler avec l'office municipal des sports pour soutenir les associations. On travaille main dans la main.

Je vous rappelle que l'année dernière, on avait la mise en place 5 critères. On a un retour des associations qui est très positif et elles souhaitent que l'on aille même un peu plus loin dans la transparence avec la mise en place de ces critères, plus d'équité. On a conservé ce dispositif pour 2025 et on viendra le renforcer avec un travail qui reste à faire sur ce que l'on appelle « le fonds d'accompagnement vers la performance », qui sera mis en place d'ici la fin de l'année. On a dans l'enveloppe dédiée aux associations sportives un montant que l'on n'a pas utilisé, qui sera sans doute mobilisé pour la mise en place de ce nouveau critère, à travailler main dans la main avec les associations sportives. L'année dernière, on avait, avec la mise en place de la bonification, abondé le budget aux associations sportives d'environ 50 000 €, ce qui n'est pas rien. On était à près de 17 % d'augmentation.

On a une petite augmentation mécanique, mais on l'a maîtrisée. Elle est due au résultat des associations sur les critères qui ont augmenté. On a une augmentation maîtrisée de 5 000 €. On reste très fortement en soutien et on travaille ensemble.

Monsieur LE MAIRE : Merci, Jean-Pascal. Nous pouvons peut-être passer à la litanie de vote qui concerne ce budget prévisionnel. Monsieur MERIODEAU, allez-y !

Monsieur MERIODEAU : On a prévu d'intervenir un petit peu d'abord sur le débat, ensuite dans l'explication de vote, avant que l'on rentre dans la litanie des délibérations.

Monsieur LE MAIRE : Allez-y !

Monsieur MERIODEAU : Je vous demanderai de donner la parole à Nadine quand elle va le demander, pour compléter mes propos. Je vais essayer de faire synthétique sur tout ce débat par rapport au budget. Je veux commencer par affirmer notre soutien total par rapport au sujet des dotations de l'État. Comme vous, je ne vais pas m'appesantir sur ce sujet. On en a beaucoup parlé. On est dans une situation qui est compliquée, avec un État qui impose un certain nombre de difficultés. Pardon ?

Monsieur LE MAIRE : Un État qui est endetté.

Monsieur MERIODEAU : Qui est endetté, tout à fait, et qui a tendance à reporter la responsabilité sur les communes. Ce sont les débats que l'on a pu avoir, avec la difficulté de maintenir les services publics, avec des baisses de recettes diverses et variées. Première

choses sur le soutien là-dessus. Ensuite, pour rappeler que nous sommes tout à fait favorables à tout ce qui est présenté en termes de performance énergétique des bâtiments, tous les efforts qui sont faits sur les fluides. Peut-être pourrions-nous avoir des réflexions pour accompagner les particuliers sur ces sujets.

Nous sommes également pour tous les sujets qui sont sur la PPI mis dans la rubrique vie citoyenne plus un certain nombre de choses qui sont plutôt dans le budget de fonctionnement, mais qui concerne notamment l'extension du cimetière.

Nous sommes tout à fait pour cette notion d'extension du cimetière. Peut-être serait-il utile d'avoir aussi une réflexion avec les citoyens sur la possibilité de végétaliser les cimetières puisque c'est dans le volet « Vie Citoyenne » de la PPI, et de débattre avec les habitants pour des cimetières plus agréables et peut être contribuant à des îlots de fraîcheur. En général, nos cimetières sont assez minéraux.

Nous sommes pour tout ce qui est dans toutes les rubriques qui vont concerner le personnel : la qualité de vie au travail des agents, de leur formation, la reconnaissance de leur qualification. Il s'agit actuellement d'essayer de faire mieux des services publics, avec potentiellement moins d'agents ou pas beaucoup plus. Il s'agit aussi de saluer l'engagement de tous les agents municipaux qui font beaucoup de travail pour que le service public soit rendu. On aurait besoin d'y voir plus clair dans les éléments qui sont présentés dans le budget, à la fois dans l'investissement et dans le fonctionnement, sur ce qui va concerner les lignes qui sont prévues pour équiper, former et entraîner les agents de la police municipale, dans l'option avec arme à feu et caméra mobile, ou sans arme à feu et caméra portable. Où voit-on la distinction de ces deux options dans les éléments de budget ?

Nous sommes pour tous les équipements qui sont à disposition des associations et de la vie sportive et culturelle de la commune. On pourrait toujours se dire que vu la taille de la commune, on n'en a jamais assez, mais cela prend du temps. Il y a des investissements à faire et on les fait, on est pour. Peut-être que l'on pourrait approfondir la réflexion citoyenne sur l'équité d'accès à ces équipements. Jean-Pascal a déjà parlé un petit peu des efforts qui sont faits à ce sujet. Nous invitons à continuer ce travail avec les associations et les citoyens.

Nous sommes aussi pour la notion d'annexe verte et toute forme de comptabilité de l'impact écologique de chaque euro dépensé dans la commune. C'est quelque chose sur lequel nous sommes favorables.

En guise de préconclusion, en termes de début d'explication de vote sur les éléments budgétaires, nous constatons un contexte économique, social, écologique qui est plutôt préoccupant et compliqué. Cela fait suite à des situations sanitaires qui ont été difficiles. On peut débattre et considérer qu'il y a des problématiques sécuritaires à adresser. C'est dans le cadre d'un budget contraint et qui, à notre avis, est globalement l'objet d'une bonne gestion globale.

Ceci dit, nous ne sommes, en tant qu'élus de la minorité citoyenne de Tournefeuille, toujours pas assez associés à ce sujet, de même que les citoyens de Tournefeuille et notamment l'Agora, qui n'est pas suffisamment à notre goût dans la boucle des réflexions sur ces sujets-là. Pour ces raisons-là, comme nous avons pu le faire les années précédentes sur les délibérations 20 à 24, ainsi que la délibération 29, nous nous abstenons, par cohérence avec ce que l'on avait pu faire jusqu'à présent.

Sur les délibérations 25 et 26, sur le taux d'imposition, pas grand-chose à ajouter à ce sujet. Nous sommes plutôt favorables à ce qui est dit là, mais par cohérence, nous nous abstenons aussi. Sur les tarifs municipaux, nous avons un certain nombre d'informations assez claires, mais nous ne sommes pas dans les arbitrages qui sont faits. Nous pourrions entrer dans les détails, mais nous ne le ferons pas.

Pour finir, sur la base des éléments qui nous ont été fournis par rapport aux délibérations 27 et 28 sur les subventions aux associations, nous nous positionnons sur les éléments en notre connaissance. Même si nous ne sommes pas suffisamment impliqués dans l'OMS ou un certain nombre d'autres instances, nous allons décider de faire confiance à la gestion qui a été faite sur la base des éléments dont nous disposons. Nous serons pour ces deux délibérations de subventions aux associations.

Monsieur LE MAIRE : Merci pour vos explications de vote. Je ne réponds pas. Je donne après la parole à Nadine STOLL qui l'a demandé. Vous avez évoqué la situation des cimetières. C'est un sujet sur lequel d'ores et déjà nous travaillons. Certainement que vous en entendrez reparler dans les mois à venir. Nous vous rejoignons dans les remerciements que vous avez adressés aux agents. Nous avons l'occasion de le faire à l'occasion des réunions que nous avons soit directement avec eux, soit avec leur représentant. Pour la police municipale, nous avons inscrit dans notre programmation d'investissement une dépense d'investissement de 60 000 €, qui permettra d'équiper nos policiers municipaux. S'ajoutera à cela une dépense annuelle de fonctionnement. Il y a beaucoup de formations prévues et d'accompagnement pour cela.

La concertation est quelque chose qui ne nous est pas inconnu. Nous nous concertons souvent avec les Tournefeullais à l'occasion de toutes les instances que nous organisons à cette fin. Il suffit d'aller consulter le site Internet de la collectivité pour s'en rendre compte. Merci pour la qualification que vous faites de la bonne gestion globale de la collectivité. Je dis bien globale, la perfection n'étant pas de ce monde.

Je vous remercie. Je vous remercie, je donne la parole à Nadine STOLL.

Madame STOLL : Il y a quelques points qui m'interpellent, notamment l'appellation « Vie citoyenne » pour ce qui est du cimetière. Soit il faudrait le dénommer autrement, ou tout est vie citoyenne au sein de la mairie et dans ce budget. Je pense que c'est un problème d'appellation. Il ne faudrait pas confondre vie citoyenne au sens très large, les cimetières compris, avec ce que l'on appelle la vie citoyenne à travers l'Agora tout particulièrement.

Monsieur LE MAIRE : Je vous coupe la parole pour répondre à cette question. Ce que nous voulons dire, c'est que cela concerne la vie quotidienne des citoyens, tout ce qui a trait à la vie des citoyens.

Madame STOLL : Oui, mais tout concerne la vie quotidienne des citoyens dans ce budget. C'est pour cela que je m'étonne tous les ans de voir des catégories sous l'appellation « vie citoyenne ». Si on pouvait trouver un autre terme qui serait moins équivoque et qui donnerait toute sa valeur à la vraie vie citoyenne autour de l'Agora en particulier ! Je pense que Jean-Pascal peut me donner raison.

Concernant cette vie citoyenne à hauteur de 1 M€, l'Agora, que nous soutenons depuis le départ et que nous souhaitons développer avec les citoyens, a une dotation annuelle de 5 000 €. C'est pour vous donner un ordre d'idée. J'en profite pour annoncer qu'il a été officialisé pas plus tard qu'hier, en lien avec la nouvelle directrice de cabinet, une journée citoyenne, à laquelle sont invités tous les citoyens et tous les élus, à la date du 5 juillet. Vous en saurez plus d'ici là. C'est une information à retenir, y compris pour tous les élus. On insiste bien.

Concernant les îlots de fraîcheur, je suis très étonnée du montant qui me semble astronomique, à la hauteur de 2,4 M€ pour des îlots de fraîcheur installés dans les cours de récréation des six groupes scolaires. Je ne connais que l'îlot de fraîcheur installé à l'école du Château. Pour ceux qui l'ont visité, vous aurez pu constater que de fraîcheur, il n'y a que des copeaux ou des arbustes à ras de terre. Je trouve les frais engagés pas du tout à la hauteur de la prestation. C'est une remarque et je ne suis pas la seule à l'avoir remarqué. Nombreux parents d'élèves le disent. Je vous invite à aller le constater par vous-mêmes.

Monsieur LE MAIRE : On va vous répondre.

Madame STOLL : D'accord. Une question concernant le square éphémère du Petit train, à hauteur de 250 000 €. La question avait été posée lors du Conseil Municipal de février. À quoi correspondait ce square éphémère ? J'avoue que l'on a été plusieurs à ne pas avoir bien compris de quoi il s'agissait. Pour terminer sur le maraîchage, à hauteur de 340 000 €, quasiment à la même hauteur que le square éphémère. On vous avait posé la question en février. En quoi consistait ce projet maraîcher ? Nous avons appris en introduction du Conseil Municipal que ce projet avait été présenté aux assises de l'alimentation, il y a quelques jours, d'après Isabelle MEIFFREN, sans qu'il ait été présenté au Conseil Municipal. On est un peu étonnés. Il n'a pas été débattu au sein du Conseil Municipal et encore moins décidé, à moins que ce soit un projet propre à je ne sais qui. En tout cas, il aurait été plus sérieux de le présenter au moins, si ce n'est de le discuter, de le co-élaborer entre tous. Les 340 000 € attribués à ce projet nous semblent dérisoires quand on le compare à d'autres projets décidés et installés dans d'autres communes environnantes. Merci.

Monsieur LE MAIRE : Avez-vous fini ? J'ai remarqué que vous comparez souvent des projets que nous mettons en œuvre avec des projets d'autres communes environnantes, sans préciser les choses. Il faudrait nous dire très exactement de quoi vous parlez, quand vous comparez nos projets avec d'autres. Vous le faites fréquemment. Je pense qu'il faut que vous précisiez les choses, pour l'éclairage de tout cela. On va vous répondre à deux voix.

Madame MEIFFREN : Je vais commencer.

Monsieur LE MAIRE : Isabelle MEIFFREN et Bruno LOMBARDO.

Madame MEIFFREN : Sur le coût des îlots de fraîcheur, je pense que vous avez peut-être une mauvaise compréhension ou appréciation du coût de décroûtage du bitume. Il faut faire venir de gros engins, cela coûte très cher. Vous dites que vous voyez des copeaux et des arbres pas très haut. Oui, on met des copeaux et des arbres pas très hauts, parce qu'ils consomment moins d'eau et on augmente leur chance de survie. Ensuite, vous rajoutez que les parents ne sont pas contents. J'aimerais bien savoir combien, parce que nous n'avons pas les mêmes retours sur la qualité des aménagements qui sont faits dans les écoles de Tournefeuille. Je trouve cela un peu malhonnête. Ce n'est pas correct de dire cela.

Monsieur LE MAIRE : J'ai rencontré récemment tous les parents d'élèves et qui n'ont pas tari d'éloge sur ces îlots de fraîcheur qui sont réalisés dans toutes les écoles de France et de Navarre. La critique est facile. On se décarcasse pour rendre la vie plus agréable de nos concitoyens, ce qui est notre rôle. Nous mettons en œuvre des projets importants qui sont mis en œuvre dans d'autres collectivités. Nous ne sommes pas les seuls à faire des îlots de fraîcheur. Il se fait partout des îlots de fraîcheur dans les écoles, pour rendre la vie plus agréable des élèves et pour aussi préserver notre planète. Je ne comprends pas ce type de critique, je suis désolé. Nous continuons à vous répondre.

Madame MEIFFREN : Avant que Bruno complète, square éphémère de Labitrie. Nous avons mené une concertation avec l'Agora dont souvent vous êtes le porte-parole en Conseil Municipal. Je m'en étonne un peu. Il y a eu une concertation. L'Agora a participé à cette concertation. Je ne suis pas responsable du fait que l'Agora n'ait pas fait une restitution à l'ensemble, ou vous n'avez pas interrogé les membres qui ont participé au square éphémère de Labitrie. Le square éphémère de Labitrie est un projet de requalification urbaine. À la place de l'endroit où il y avait l'ancien skate park, on transforme en espace plurifonctionnaire. J'ai déjà dit au précédent Conseil Municipal qu'il y aura un espace dédié à l'apprentissage du vélo pour les enfants de l'école. Il y aura un espace de sport libre dans la ville, dehors, sport, santé et des espaces de repos et végétalisés. Je voudrais dire que ce

projet a été concerté. Nous avons lancé des invitations. On ne va pas refaire le débat à tous les Conseils Municipaux, je suis sincèrement désolée.

Je passe la parole à mon collègue Bruno LOMBARDO.

Monsieur LE MAIRE : Non, c'est le Maire qui donne la parole.

Monsieur LOMBARDO : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Cela nous permet de rebondir sur ces travaux qui sont extrêmement conséquents. À Tournefeuille, on ne fait pas les choses à moitié. On fait les choses comme on doit les faire. Nous avons des cabinets, des professionnels et cette démocratie participative que nous aimons tant, avec les enseignants, les élus, tous les techniciens. C'est un manque de respect total. Ce qui a été dit est scandaleux, de dire : « Vous avez jeté quelques végétaux à ras de terre ». C'est un projet qui est énormissime dans l'ensemble des écoles. Nous avons entendu, Monsieur SOULIE, la dernière fois, parler de saupoudrage. Il n'est rien de tout cela. Ce sont des coûts très conséquents concernant ces travaux. On s'inscrit en faux par rapport à ce qui vient d'être dit. Je redis que c'est un manque de respect total pour l'ensemble des acteurs qui ont travaillé sur le sujet. Il ne s'agit absolument pas de décroûtage, de déminéralisation. Il s'agit d'un travail très important. On peut avoir une position sur ce genre de choses, mais à ce moment-là, on pose la question de savoir quel est le projet et si l'on s'en tient à ce que j'ai pu voir ou ce que j'ai pu entendre. Cela va encore plus loin. On va colporter des bêtises de certains. La grande majorité des parents et au demeurant des enfants est très satisfaite de ce que nous avons fait.

Monsieur LE MAIRE : Je le dis haut et fort, je suis très satisfait de tous les travaux que nous avons réalisés pendant ce mandat dans les écoles de la collectivité. Je crois que c'est bon. Nadine STOLL, vous avez eu la parole. Vous vous êtes exprimée, sauf s'il y a d'autres demandes de parole. Daniel, vous avez la parole.

Monsieur FOURMY : Je ne vais pas parler des îlots de fraîcheur. Nadine, il faut attendre pour la journée du 5 juillet que ce soit validé par la plénière de l'Agora. Tu es une citoyenne élue pressée, mais attendons. Il faut respecter les décisions de l'Agora. Voilà ce que je voulais dire. Cela sera annoncé ensuite à tout le monde, à tous les élus.

Je vais intervenir au nom des élus communistes de la majorité municipale. Les écologistes, les socialistes sont intervenus. L'examen du budget est un moment important. Un budget de 40 M€ permet de faire des choix, même si nous savons qu'une part importante des dépenses sont redondantes. Cela dit, le contexte financier général de notre pays est morose, notamment pour les communes à qui le gouvernement demande de faire toujours plus d'économie, quand, dans le même temps, il laisse filer l'argent des gros possédants. Je crois que ce n'est pas qu'une question de crise économique et de difficulté financière. Cela, d'autant qu'en même temps, on nous dit qu'il faut économiser sur les dépenses sociales (les retraites, la santé, l'école, la recherche, la culture ou la transition écologique). Le Président Macron trouve facilement de quoi surarmer notre pays, surarmement qui, au passage, a un impact écologique catastrophique. Faire des obus avec de l'acier comme on en fait, a un impact écologique catastrophique. Vous le savez, les élus communistes combattent ces choix et proposent d'autres solutions pour sortir de l'endettement de notre pays et construire la paix. Pour la paix, comme l'a si bien dit Bob Marley, on n'éteint pas un incendie avec de l'essence.

Si on revient plus précisément à notre budget, nous voyons bien qu'il est contraint cette année et si rien ne change, il le sera encore plus dans les années qui viennent. On le voit avec les projections, notamment celles de l'évolution de l'épargne qui nous ont été présentées par Dominique. Au passage, je veux remercier Dominique et toute l'équipe qui ont fait ce budget et les services municipaux. On a conscience, avec ce corset qui entoure ce budget, qu'il y a beaucoup de travail derrière. Pourtant, même si Tournefeuille peut être

fière du niveau et de la diversité de ses équipements au service de la population, les besoins sont importants. Nous nous étions d'ailleurs exprimés en regrettant la revue à la baisse, que nous avons dû opérer des sommes du Plan Pluriannuel d'investissement. Il reste cependant de 30,5 M€ pour la période 2022-2025. Ceci dit, nous approuvons les choix faits par la majorité municipale, à laquelle nous appartenons, de préservation, de maintien des services publics rendus aux habitants sans augmentation, au-delà de l'inflation de l'impôt et des tarifs municipaux pour les familles. Il en va de même pour ce qui est des investissements pour mettre à jour nos équipements ou encore atténuer les effets du changement climatique. Il est à noter que cela se fait avec un recours modéré à l'emprunt de 4,7 M€ pour l'année 2025.

Mes collègues adjoints ont présenté les actions, les investissements relevant de leur délégation. Je ne reviendrai pas sur les détails. Je me cantonnerai à dire que oui, les choix de dépenser et d'investir pour la petite enfance, l'école, la jeunesse, la solidarité, l'aide sociale, la culture, le sport, la vie associative, l'environnement et la vie, la transition écologique et le personnel municipal sont de bons choix qui mettent l'humain au centre de nos préoccupations. Nous, Communistes, sommes attachés à cela. Cela nous va très bien. Il y a aussi des choix peu coûteux que nous faisons, que nous avons faits et qui apportent beaucoup, comme celui fait en 2024, de rendre l'accès à la médiathèque gratuit pour tous les Tournefeullais et Tournefeullaises, qui a été un succès en termes de fréquentation, ou celui fait cette année de nouer un partenariat avec une mutuelle, ou encore celui plus ancien, mais que j'aime rappeler, parce que nous y avons largement contribué, les communistes, des tarifs municipaux indexés sur le quotient familial. C'est une politique municipale de gauche.

J'en viendrai maintenant à deux points de désaccord avec des choix faits. L'un émane de la métropole, mais que nous n'avons pas, selon nous, combattu suffisamment à Tournefeuille. C'est la disparition du service public de ramassage et de traitement public des déchets verts. La deuxième porte sur la décision de Monsieur le Maire de Tournefeuille et qui concerne l'armement de la police municipale. La tranquillité publique a un coût. Il faut rappeler qu'en 2026, nous aurons mis environ 500 000 € dans la vidéoprotection et que maintenant, c'est une somme de 70 000 € pour 2025 et 2026, en termes d'investissement pour l'armement de la police municipale. Nous avons dit, et je le redis, que nous sommes défavorables à cette décision dans le contexte de Tournefeuille qui, heureusement, n'est pas celui de certaines villes. Nous savons qu'il s'agit d'une demande de la police elle-même. Mais nous savons que cette demande avait aussi été faite dans le passé auprès de Claude REYNAL. En France, environ 50 % des polices municipales ne sont pas actuellement armées et l'insécurité n'est pas plus forte dans ces villes. Évidemment, comme vous toutes et tous ici, nous considérons la police municipale comme un service public. Aussi, les policiers municipaux, comme tous les agents de notre commune, ont droit à de bonnes conditions de travail. En corollaire, les Tournefeullais et les Tournefeullaises veulent vivre dans la tranquillité et la sécurité. Heureusement, la quasi-totalité des délits sur notre commune sont des petits délits : beaucoup de vols, même s'ils sont regrettables.

Tout ce qui concerne les délits graves doit être traité par la police nationale, à qui incombe la responsabilité régalienne d'assurer la sécurité. Nous comprenons tout à fait que le métier de policier est un métier difficile et parfois exposé et que les agents se sentent parfois en danger. Dans la situation et le climat actuel, des maires, des élus, des magistrats, des enseignants ou de simples citoyens sont parfois menacés gravement. Or, personne ne pense à doter ces professionnels et personnes d'armes. Si l'armement peut rassurer les porteurs d'armes, il comporte aussi des risques, comme celui d'escalade de la violence, la tentation de faire évoluer les missions de la police municipale vers des missions relevant de la police nationale, de même des modifications des relations citoyens-policiers. À l'échelle internationale, plusieurs pays ont choisi de ne pas armer leur police municipale, avec des résultats tout aussi positifs en matière de sécurité publique et de vivre ensemble. Il en est de même pour de nombreuses villes.

Je sais qu'il y a un vœu. Je n'aurais pas la possibilité de m'exprimer au sujet du vœu à la fin de la séance concernant cette question de la police, de la sécurité publique. Nous nous abstenons sur ce vœu pour deux raisons. On fait référence à l'encadrement de l'armement. La deuxième chose qui gêne, c'est la phrase, qui peut être lourde de conséquences dans ce vœu et en termes de dérive sécuritaire, qui dit que nous demandons de lever certains obstacles juridiques et réglementaires afin de faciliter l'action des policiers municipaux. Ceci dit, malgré les deux réserves que j'ai données, les élus communistes, pour tout ce que j'ai dit en termes d'orientation du budget municipal, voteront le budget.

Monsieur LE MAIRE : Merci, Daniel. On peut maintenant passer aux votes, d'abord l'adoption du compte administratif. Pour cela, il faut élire un président pour cette délibération. Dominique FOUCHIER, qui a été ordonnateur des dépenses jusqu'au 22 novembre 2024, et moi-même qui le suis depuis le 28 novembre, nous devons nous déporter et ne pas participer à ce vote. Je vous propose d'élire Isabelle MEIFFREN comme présidente de séance pour cette délibération.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Madame MEIFFREN, à l'unanimité, est désignée comme présidente de séance. Je la laisse faire pour le vote de ce compte administratif et nous revenons ensuite.

Monsieur le Maire et Dominique FOUCHIER se déportent et désignent Isabelle MEIFFREN en qualité de présidente de séance.

Madame MEIFFREN : Je vais redire les montants des principales sections du compte administratif. Le résultat de clôture en fonctionnement est de 5 900 882,16 € en section de fonctionnement. En section d'investissement, nous avons un besoin total de financement d'investissement de 2 689 386,80 €.

Je sou mets à votre approbation le vote de ce compte administratif. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Je vais vous demander de lever la main, pour formellement voter ce compte administratif. Je vous remercie.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-020 Adoption du Compte Administratif du budget principal de la Ville — Année 2024	24	0	8	2

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance.

Monsieur LE MAIRE : Merci, Madame MEIFFREN. Le compte administratif a-t-il été voté ? C'est fait. Ensuite, le compte de gestion. Je laisse la parole à Dominique FOUCHIER pour l'adoption du compte de gestion.

DEL25-021 Adoption du Compte de Gestion du budget principal de la Ville — Année 2024

Monsieur FOUCHIER : En conclusion, cette délibération vous propose d'approuver le compte de gestion 2024 du BP de la commune de Tournefeuille et déclarer que le compte de gestion du BP 2024, dressé pour l'exercice par la trésorière principale, Agnès CHAROY, visé, certifié et conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Monsieur LE MAIRE : Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention, Stéphane MERIODEAU, Nadine STOLL et groupe de Monsieur SOULIE. Cela fait 8. Merci.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-021 Adoption du Compte de Gestion du budget principal de la Ville — Année 2024	26	0	8	0

DEL25-022 Affectation du résultat du budget principal de la Ville —Année 2024

Monsieur LE MAIRE : Vote sur l'affectation du résultat du budget principal de l'année 2024.

Monsieur FOUCHIER : En conclusion de cette délibération, il vous est proposé d'approuver l'affectation des résultats 2024, décomposée de la manière suivante :

- L'affectation au compte 1068 : 2 689 386,80 €.
- Une dotation complémentaire au compte 1068 : 810 613,19 €.
- Le report de fonctionnement au compte R02 : 2 400 882,16 €.

Monsieur LE MAIRE : Merci, Dominique. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les mêmes. Merci. Est-ce bon pour le décompte ? On avance.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-022 Affectation du résultat du budget principal de la Ville — Année 2024	26	0	8	0

DEL25-024 Révision des autorisations de programmes et actualisation des Crédits de paiement (AP/CP)

Monsieur LE MAIRE : Une délibération sur la révision des autorisations de programme et actualisation des crédits de paiement, les fameux AP/CP. C'est la numéro 24.

Monsieur FOUCHIER : Il vous est proposé de réviser certaines autorisations de programme, d'actualiser le phasage des crédits de paiement associés, de créer de nouvelles autorisations de programme et phaser les crédits de paiement correspondants. Tout cela est joint au rapport à la délibération.

Monsieur LE MAIRE : Merci, Dominique. Des votes contre ? Des abstentions ? À l'identique que précédemment. Merci.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-024 Révision des autorisations de programmes et actualisation des Crédits de paiement (AP/CP)	26	0	8	0

DEL25-023 Actualisation de la Programmation Pluriannuelle d'Investissements (PPI) 2022-2026

Monsieur LE MAIRE : J'ai oublié la numéro 23 qui concerne l'actualisation de la PPI 2022-2026.

Monsieur FOUCHIER : En conclusion, il vous est proposé d'approuver l'actualisation du programme de la programmation pluriannuelle des investissements 2022-2026, de convenir d'une clause de revoyure en 2026 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette délibération.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-023 Actualisation de la Programmation Pluriannuelle d'Investissements (PPI) 2022-2026)	26	0	8	0

DEL25-025 Vote des taux d'imposition communaux 2025

Monsieur LE MAIRE : Le vote des taux d'imposition communaux 2025 du budget principal de notre ville.

Monsieur FOUCHIER : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il vous est proposé d'adopter les taux d'imposition communaux suivants pour 2025 :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,65 %.
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties : 117,38 %.
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,02 %.

On vous autorise, Monsieur le Maire, par cette délibération à compléter, à signer l'état de vote des taux 2025, l'état 1259.

Monsieur le MAIRE : Merci. Il y a cela aussi. Des votes contre ? Des abstentions ? À l'identique, merci.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-025 Vote des taux d'imposition communaux 2025	26	0	8	0

DEL25-026 Adoption des tarifs municipaux 2025-2026

Monsieur FOUCHIER : En vous indiquant que l'ensemble des tarifs sont joints à cette délibération. Il vous est proposé, Monsieur le Maire, Mes chers collègues, d'adopter l'application de ces tarifs, dont les dates de mise en application et les modalités sont mentionnées dans le tableau qui est joint.

Monsieur LE MAIRE : Des votes contre ? Des abstentions ? À l'identique, est-ce cela ? Merci.

DEL25-026 Adoption des tarifs municipaux 2025- 2026	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	26	0	8	0

DEL25-027 Subventions aux associations et conventions d'objectifs —Année 2025

Monsieur LE MAIRE : La délibération numéro 27, qui concerne les subventions aux associations non sportives et les conventions d'objectifs qui sont afférentes à ces associations.

Monsieur FOUCHIER : En vous indiquant qu'un certain nombre de collègues se déportent sur ces délibérations. On n'y arrive pas en levant la main, en général. Ils sont mentionnés, ne vous inquiétez pas.

Monsieur LE MAIRE : Faut-il les donner ?

Monsieur FOUCHIER : Il faut les énoncer.

Monsieur LE MAIRE : Je les énonce, puisque je les ai. On va voter en deux temps. Concernant l'approbation de l'octroi des subventions aux associations non sportives, donc pour les associations suivantes : Made in Tournefeuille, l'Amicale Laïque, la Guinguette de Tournefeuille, la Société musicale de Tournefeuille, Ça pousse à pahin, les Jardiniers de Tournefeuille, Tourn'Abeille, les Clés de la Pardenne, l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles, la Fédération Nationale des Anciens Combattants, le Secours Populaire, le Comité des Œuvres Sociales.

Pour toutes ces associations, ne participeront pas au vote sans sortir de la salle les élus suivants : Edith BIEBER, Laurence STASKIEWICZ, Sonia VON RODZIEWITZ, Stéphane MERIODEAU, Claude PUYSEGUR, Pierre CASELLAS, Frédéric PARRE, Corinne GINER, Daniel FOURMY, Maryline RIEU et Murielle THOMAS.

Si quelqu'un a été oublié, membre d'une de ces associations !

Monsieur LE MAIRE : On ajoutera Monsieur LOMBARDO pour l'ALT. Personne d'autre n'a été oublié dans cette salle ? Pour les associations non sportives, tous ces élus ne participent pas au vote. Nous passons au vote.

Monsieur FOUCHIER : Il faut lire la conclusion de la délibération avant.

Monsieur LE MAIRE : Oui, la conclusion.

Monsieur FOUCHIER : Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à verser aux associations les subventions si annexées et inscrites au BP 2025 et à signer les conventions ci-annexées pour l'année 2025.

Monsieur LE MAIRE : Pour le reste de notre Assemblée, qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoption à l'unanimité de ceux qui pouvaient voter.

DEL25-027 Subventions aux associations et conventions d'objectifs — Année 2025	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	20	0	0	14

Pour toutes les autres associations non sportives, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Pour toutes les autres associations, l'ensemble de l'Assemblée est pour.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-027 Subventions aux associations et conventions d'objectifs — Année 2025	34	0	0	0

Nous allons passer aux associations sportives.

Monsieur FOUCHIER, s'il vous plaît, merci.

**DEL25-028 Subventions aux associations sportives et conventions d'objectifs —
Année 2025**

Monsieur FOUCHIER : La délibération 28 qui porte sur les subventions aux associations sportives et les conventions d'objectifs pour l'année 2025, se déplacent : Jean DINIS, Sophie VALCKE, Daniel FOURMY, David MARTINEZ, Pierre CASELLAS, Fabien KALCK, Jean-Pascal GUILLEMET et Isabelle MEIFFREN.

La conclusion de cette délibération décide que l'on autorise Monsieur le Maire à verser aux associations les subventions si annexées et inscrites au budget primitif 2025 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions si annexées pour l'année 2025.

Monsieur LE MAIRE : On est bien sur les associations sportives, est-on d'accord ? Monsieur SOULIE ?

Monsieur SOULIE : Je voudrais me déporter. La question n'a pas été posée. J'ai oublié à mon tour de vous l'indiquer. Je suis membre du Karaté Club de Tournefeuille, je dois donc me déporter sur le vote de la subvention à cette association.

Monsieur LE MAIRE : Merci à vous de le signaler. Pour les subventions aux associations sportives, on vote en deux temps. Il y a aussi deux votes pour les associations sportives.

Monsieur FOUCHIER : C'est une seule délibération.

Monsieur LE MAIRE : Non, il y a deux votes. Il y a un vote en deux temps. Est-ce bien cela ? Tu as cité les noms des élus qui ne peuvent pas voter pour l'AST football, l'AST Tournefeuille Altitude grimpe, pour l'Athlè632, les Cyclos de Tournefeuille, la gymnastique volontaire, le judo club de Tournefeuille, l'Office municipal des sports, l'aïkido. Pour ces associations, ne participent pas aux votes les élus que tu as cités tout à l'heure. Ceux qui peuvent voter votent quoi ? Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci pour votre vote à l'unanimité.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-028 Subventions aux associations sportives et conventions d'objectifs — Année 2025	25	0	0	9

Pour toutes les autres associations sportives, l'ensemble de l'Assemblée peut voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour votre vote à l'unanimité. C'est noté.

DEL25-028 Subventions aux associations sportives et conventions d'objectifs — Année 2025	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	34	0	0	0

DEL25-029 Adoption du Budget Primitif 2025 —Budget Principal de la Ville de Tournefeuille

Monsieur LE MAIRE : Le budget primitif prévisionnel, la délibération numéro 29. Dominique, je te laisse le micro.

Monsieur FOUCHIER : Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est la délibération d'adoption du budget primitif 2025 pour le budget principal de la ville. Je pourrais vous lire la conclusion directement, mais je pense qu'il n'est pas inutile de rappeler les montants principaux.

La section de fonctionnement, 36 572 311 € en total du BP, en mouvement d'ordre 4 994 211 €, soit un total de dépenses de fonctionnement de 41 566 522,63 €. En recettes, un total de recettes de fonctionnement de 41 791 586,16 €.

À la section d'investissement, le total des dépenses d'investissement s'élève à 14 745 040,03 € et les recettes à 14 745 040,03 €.

Il vous est proposé d'adopter le budget primitif de l'exercice 2025, de donner à Monsieur le Maire, en tant que de besoin, délégation, pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire. Il s'agit également de vous autoriser, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédit de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel, et de vous autoriser à prendre toute décision et assigner tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Monsieur LE MAIRE : Merci, Dominique. Concernant l'adoption du budget primitif 2025, qui est contre ? Qui s'abstient ? 8. Qui est pour ? Merci à vous.

DEL25-029 Adoption du Budget Primitif 2025 — Budget Principal de la Ville de Tournefeuille	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	26	0	8	0

Le budget primitif de l'année 2025 est adopté.

DEL25-030 Octroi de garanties pour l'Agence France Locale —Année 2025

Monsieur le MAIRE : Nous en avons fini stricto sensu avec le vote du budget primitif 2025 et ses annexes. Reste une délibération, qui concerne les finances et pour laquelle je vais donner la parole à nouveau à Dominique FOUCHIER. Il s'agit de l'octroi de garantie pour l'AFL. Je vais laisser à Dominique le soin de donner les explications nécessaires. Puisque nous représentons la ville au sein de l'Agence France Locale, nous nous déporterons du vote. Merci, Dominique.

Monsieur FOUCHIER : Merci, Monsieur le Maire. Nous avons adhéré à l'Agence France Locale, qui est une structure de financement dédiée aux collectivités locales, particulièrement intéressantes l'année dernière. Nous n'avons pas eu à régler d'opérations avec l'AFL. Pour autant, nous avons à délibérer sur le principe de l'octroi des garanties pour l'Agence France Locale. Le principe est simple, nous devons garantir à la hauteur des emprunts que nous aurions amenés à tirer auprès de l'AFL. La délibération rappelle ceci.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire, pendant l'année 2025, à signer le ou les engagements de garantie pris par la commune de Tournefeuille dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie et figurant en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus,

Monsieur LE MAIRE : Merci, Dominique. Tout ceci découle de notre adhésion à l'Agence France Locale. Monsieur MERIODEAU, une demande de parole.

Monsieur MERIODEAU : Oui, très court, puisque comme vous venez de le dire, cela découle de choix antérieurs, c'est tout à fait logique de voter en conséquence. Nous nous étions déjà prononcés pour. Il s'agit de faire des choix auprès d'organismes auprès desquels nous sommes susceptibles d'emprunter de l'argent. Nous étions favorables à un certain nombre de critères éthiques sur ces sujets. Dans ce cadre, c'est encore une autre raison supplémentaire pour voter pour cette décision.

Monsieur LE MAIRE : Merci à vous. Nous passons au vote.

Monsieur FOUCHIER : Non, j'aurais pu reprendre la parole après le vote, mais maintenant que j'ai appuyé sur le micro. À l'issue de l'ensemble de cette délibération budgétaire, financière, comptable, qui est un peu ardue, ce n'est pas toujours aisé de rentrer dans cette matière, remercier à nouveau. Vous l'avez fait à plusieurs reprises, chers collègues. Vous avez eu bien raison. Monsieur le Maire l'a fait aussi. Je voulais vous dire trois choses. Une année budgétaire est plus de 7 800 factures qui sont traitées, plus de 15 700 mandats qui sont émis pour encaisser des recettes pour payer et près de 6 000 titres de recettes. Tout cela en considérant que nous avons un délai de paiement à la ville de 11 jours sur un maximum de 20 jours. Nous sommes également bons payeurs.

Ce sont des choses qui peuvent paraître éloignées de nous, mais je voulais m'appuyer sur ces résultats, remercier à nouveau les services de la comptabilité, de la gestion, du budget et sous l'autorité du DGS, dans la transversalité. On a évoqué cette transversalité, mais je crois que c'était important de renouveler nos remerciements à tous à ce moment du Conseil Municipal.

Monsieur LE MAIRE : Merci. Nous poursuivons nos travaux, notre ordre du jour n'est pas épuisé. Nous n'avons pas voté pour l'octroi de cette garantie. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour votre vote à l'unanimité.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-030 Octroi de garanties pour l'Agence France Locale — Année 2025	32	0	0	2

RICHESSES HUMAINES

DEL25-031 Présentation du Rapport Social Unique (RSU) 2023

Monsieur LE MAIRE : Nous poursuivons nos travaux par la délibération numéro 31, qui concerne la présentation du Rapport Social Unique 2023 de la collectivité. Le Rapport Social Unique de la collectivité fait état des ressources humaines dont dispose la collectivité. Son contenu qui décrit la matière à Tournefeuille donne lieu à un débat en Comité Social Territorial. Ce Comité Social Territorial, qui comprend les représentants des agents de la collectivité, donne son avis. Ce Rapport Social Unique a été décrit dans le détail pendant la commission plénière. Si vous en êtes d'accord, je ne recommence pas l'exposé. Vous avez eu le document. Je vous demanderai si vous avez évidemment des questions. Par contre, ce que je peux vous dire, c'est qu'il a été présenté aux organisations représentatives des personnels de la collectivité le 19 mars et qu'il a été approuvé à l'unanimité pour avis par ses représentants des agents de la collectivité.

Y a-t-il des prises de parole sur ce sujet ou pouvons-nous passer au vote ? Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour votre vote à l'unanimité.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-031 Présentation du Rapport Social Unique (RSU) 2023	34	0	0	0

DEL25-032 Création du forfait indemnitaire pour les fonctions itinérantes de la collectivité

Monsieur LE MAIRE : Délibération numéro 32, création du forfait indemnitaire pour les fonctions itinérantes. Il s'agit aussi d'un sujet qui a été soumis au Comité Social Territorial et aux représentants des personnels de la collectivité le 19 mars 2025 pour avis.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit de prendre en compte le fait que certains agents sont amenés à se déplacer fréquemment pour les besoins du service et dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions à l'intérieur de la commune, avec leurs véhicules personnels. Il y a quelques mois, nous avons créé des pools de véhicules qui sont mis à la disposition des agents dans le cadre de leur déplacement professionnel sur le territoire de la commune. Il s'avère que des difficultés se sont fait jour. C'est ce que nous avons expliqué en commission plénière. Pour faire face à ces difficultés, un dialogue a été établi avec les agents de la collectivité.

Pour tenir compte de ces difficultés, dans le cadre d'un décret qui date du 19 juillet 2001, conformément à ces dispositions légales, la collectivité peut délibérer et instaurer par délibération une indemnité forfaitaire annuelle pour fonctions essentiellement itinérantes.

Nous vous proposons d'instaurer ce forfait indemnitaire pour les fonctions itinérantes de la collectivité, pour les agents de la collectivité et pour les services qui sont décrits dans la délibération. Il s'agit des fonctions de coordinateur ou coordinatrice du CLSPD, coordinateur et coordonnatrice du CLAS, conseiller insertion socioprofessionnelle, référent parcours réussite éducative, animateur parentalité, coordonnateur enfance/jeunesse, agent technique d'entretien des bâtiments publics, des agents qui doivent se déplacer fréquemment. Le système des pools de véhicules mis à la disposition des agents, compte tenu de la fréquence de leur déplacement, n'était pas totalement efficace. Le montant de l'indemnité annuelle est de 615 €. Il est attribué aux agents concernés (les agents publics, titulaires, contractuels, stagiaires qui occupent un emploi permanent), dans les conditions que l'on vient de citer.

Je vous propose de voter favorablement à l'institution de ce forfait. À moins qu'il y ait des demandes de parole, nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour votre vote à l'unanimité.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-032 Création du forfait indemnitaire pour les fonctions itinérantes de la collectivité	34	0	0	0

DEL25-033 État annuel des indemnités versées aux élus —Année 2024

Monsieur LE MAIRE : Je passe à la délibération suivante, état annuel des indemnités versées aux élus. Chaque année doivent être présentées à l'organe délibérant les indemnités de toute nature que perçoivent les élus municipaux qui siègent au Conseil Municipal et au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées au sein des instances qui sont relatés dans la délibération.

Vous êtes en possession de cet état annuel des indemnités des élus municipaux pour l'année 2024, pour tous les mandats décrits dans la délibération. C'est une prise d'acte de cet état annuel, mais il faut voter, sauf s'il y a des demandes de parole, de prise de parole. Oui, Monsieur MARTINEZ ?

Monsieur MARTINEZ : Oui, merci. Ce tableau qui est présenté ne montre pas l'indemnité reçue par tous les élus. Comme d'habitude, on cache que l'opposition mérite une indemnité à zéro euro. Comme vous êtes le nouveau Maire maintenant, que pensez-vous de cette situation ?

Monsieur LE MAIRE : Oui, il est normal que cet état ne contienne pas la liste des indemnités qui ne sont pas versées et qui ne sont donc pas perçues. Néanmoins, s'agissant de la décision qui a été prise il y a déjà plusieurs années, concernant le versement des indemnités, je ne la remets pas en cause en l'état actuel des choses. Vous êtes en possession de l'état annuel des indemnités versées. Monsieur MERIODEAU ?

Monsieur MERIODEAU : Oui, nous sommes pour la communication de cet état. C'est maintenant une obligation légale que de la fournir. Le fait que cela soit communiqué nous convient parfaitement. Nous aurions pu rappeler que nous nous étions émus du fait que les élus d'opposition n'aient pas forcément un certain nombre de responsabilités et d'indemnités, mais nous ne le ferons pas, puisque cela a déjà été fait.

Monsieur LE MAIRE : C'est une décision qui a été prise en début de mandat. Je pense que nous allons poursuivre notre mandat dans ces conditions-là. Il faut prendre acte, mais il faut

voter pour cela. Êtes-vous favorables ? Prenez-vous bien acte favorablement de l'état annuel au titre de l'année 2024 des indemnités versées aux élus locaux, tels qu'elles sont indiquées dans le tableau ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 7 abstentions. Monsieur MERIODEAU est pour.

Monsieur MERIODEAU : Je ne suis pas sûr de le prendre favorablement, mais je prends acte.

Monsieur LE MAIRE : D'accord, vous prenez acte.

DEL25-033 État annuel des indemnités versées aux élus —Année 2024	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	27	0	7	0

DEL25-034 Adoption d'un protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Tournefeuille et un agent de la Collectivité

Monsieur LE MAIRE : Cette situation a été décrite précisément à l'occasion de la commission plénière la semaine dernière. Il s'agit d'un protocole d'accord transactionnel entre la collectivité et une agente, dans une situation que l'on peut qualifier de conflictuelle, pour des raisons qui ont été évoquées. Je ne citerai pas l'identité de l'agent et je ne préciserai pas davantage aujourd'hui ce que j'ai déjà expliqué.

Je vous propose de passer directement au vote d'approuver ce projet de protocole qui satisfait. Il s'agit d'un protocole à la fois la collectivité et surtout l'agent concerné. Monsieur MARTINEZ ?

Monsieur MARTINEZ : Non, c'était pour dire que l'on se réjouissait qu'il y ait une issue positive dans cette situation qui était difficile, notamment sur le problème de CDD. Ce n'est pas la première fois que l'on a à discuter sur ce genre de situation. C'était bien que l'on arrive à trouver une solution qui satisfasse les deux parties.

Monsieur LE MAIRE : Merci à vous. Ce sont des situations qui peuvent survenir dans la vie des organisations, des difficultés entre un employeur et les salariés. Mais en l'occurrence, le protocole est le bienvenu.

Nous passons au vote, si vous le voulez bien. Je vous propose d'approuver ce projet de protocole transactionnel qui est joint à la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il a aussi été signé par les deux parties. Tout le monde est pour. Je vous remercie pour votre vote favorable.

DEL25-034 Adoption d'un protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Tournefeuille et un agent de la Collectivité	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	34	0	0	0

EDUCATION

DEL25-035 Convention de mise à disposition de véhicules pour l'association LE&C Grand Sud dans le cadre du marché de prestations de services pour la gestion des accueils de loisirs péri et extrascolaires de l'Enfance et de la Jeunesse

Monsieur LE MAIRE : La délibération numéro 36. Il s'agit d'une convention de mise à disposition de véhicules à l'association LE&C Grand Sud dans le cadre du marché de prestations de services pour la gestion des accueils de loisirs péri et extrascolaires de l'Enfance et de la Jeunesse. Merci, Rachida LUCAZEAU, pour quelques éléments d'explication.

Madame LUCAZEAU : Oui, merci, Monsieur le Maire. Cette délibération fait état d'un marché de prestations de services pour la gestion d'actions socio-éducatives et des accueils de loisirs éducatifs, culturels, péri, extrascolaires pour les services Enfance et Jeunesse de notre ville, afin de permettre des transports logistiques et des jeunes également sur des temps de vacances scolaires. Nous vous proposons de signer une convention de mise à disposition de trois véhicules pour l'association LE&C.

Monsieur MERIODEAU : Oui, juste une prise de position pour dire que nous sommes favorables globalement à toutes ces démarches de mutualisation de véhicules. On est dans une démarche qui améliore la qualité de vie au travail, soit des agents, soit des salariés concernés, qui favorise une amélioration du service rendu et une optimisation de l'impact financier et écologique de la construction, de l'achat, de l'entretien, de l'usage des véhicules et même de leur stationnement. On a évoqué dans la délibération 16 tout à l'heure les problématiques de stationnement des véhicules de la commune. Toute cette démarche a tendance à améliorer les situations.

Monsieur LE MAIRE : Merci, Monsieur MERIODEAU. Nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour votre vote positif à l'unanimité.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-035 Convention de mise à disposition de véhicules pour l'association LE&C Grand Sud dans le cadre du marché de prestations de services pour la gestion des accueils de loisirs péri et extrascolaires de l'Enfance et de la Jeunesse	34	0	0	0

DEL25-036 Organisation du temps scolaire rentrée 2025-2026

Monsieur LE MAIRE : Délibération numéro 36 qui concerne l'organisation des temps scolaires pour la rentrée 2025-2026. Je repasse la parole à Rachida LUCAZEAU.

Madame LUCAZEAU : Merci, Monsieur le Maire. Par cette délibération, il nous a été demandé par le directeur académique des services de l'éducation nationale de définir l'organisation du temps scolaire sur notre commune au bout des trois années de fonctionnement. Il était nécessaire de relancer des consultations au terme de ces trois ans.

Pour rappel, les écoles de Tournefeuille depuis la rentrée lors du Premier Projet Éducatif du Territoire (le PEDC), en 2013-2014, fonctionnaient sur neuf demi-journées, dont le mercredi matin. Vous avez sur la délibération l'organisation du temps scolaire pour toutes les écoles. Nous souhaitons reconduire, dès la rentrée 2025-2026 et pour trois années supplémentaires, cette organisation du temps scolaire, avec une répartition des heures d'enseignement, sur neuf demi-journées, qui nous paraît la plus équilibrée au regard des rythmes chronobiologiques des enfants. Nous sommes aussi persuadés qu'elle garantit des journées d'apprentissage moins longues pour les petits Tournefeuillais, notamment les après-midis. Nous rappelons aussi, avec cette délibération, que depuis de nombreuses années, nous prenons en compte l'organisation avec les associations sportives et culturelles, par rapport à l'organisation de ces temps et des activités des enfants. Cela nous permet de déployer des créneaux pour le temps périscolaire, pour leurs activités.

Nous sommes appelés à émettre un avis sur la reconduction de ce projet d'organisation du temps scolaire sur la semaine, telle qu'existante aujourd'hui.

Monsieur LE MAIRE : Merci, Rachida. Il s'agit aussi d'un choix fort et constant de la collectivité, que nous réaffirmons. Je pense que c'est une bonne chose dans l'intérêt en particulier de l'enfant. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur le sujet ? Nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

DEL25-036 Organisation du temps scolaire rentrée 2025- 2026	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	34	0	0	0

Nous sommes particulièrement satisfaits que ce choix trouve l'unanimité des votes dans l'intérêt de l'enfant. Je trouve que c'est une excellente chose. Merci à vous.

DEL25-037 Coût moyen de la scolarisation d'un élève pour l'année scolaire 2024-2025

Monsieur LE MAIRE : La numéro 37 maintenant. Nous allons laisser la parole à Rachida pour une délibération concernant le coût moyen de scolarisation d'un élève.

Madame LUCAZEAU : Oui, merci, Monsieur le Maire. C'est une délibération que nous retrouvons au même moment sur l'année scolaire. C'est une délibération qui définit le coût moyen d'une scolarisation d'un élève, qu'il soit en maternelle ou en classe élémentaire et pour l'année scolaire qui est en train de se dérouler, qui est de 1 226 € par élève.

Monsieur LE MAIRE : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour l'unanimité.

DEL25-037 Coût moyen de la scolarisation d'un élève pour l'année scolaire 2024- 2025	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	34	0	0	0

Monsieur LE MAIRE : Convention entre la ville, l'OMS et LE&C Grand Sud ; je vais laisser maintenant la parole à Jean-Pascal GUILLEMET pour la délibération numéro 39. C'est la 38. J'ai raté, on passe à la 39 d'abord.

DEL25-038 Actualisation du coût réel des services Restauration et ALAE —2025-2026

Monsieur LE MAIRE : Cela sera encore Rachida LUCAZEAU, qui va nous parler de l'actualisation des coûts des services de restauration et l'ALAE, pour l'année 2025-2026.

Madame LUCAZEAU : Merci, Monsieur le Maire. C'est une délibération conforme à la délibération du 30 novembre 2021 qui définit le coût réel des services de la restauration et des ALAE. Ce coût du service est la base de la grille tarifaire qui s'applique pour les services de restauration ALAE du matin, de la pause méridienne et du soir et également du mercredi.

Les éléments qui sont pris en compte pour définir ce coût du service sont liés au coût des contrats de maintenance, denrées alimentaires, au personnel communal, lié aux services, aux fluides, aux assurances, aux petits matériels. Par cette délibération, nous vous proposons que, pour la prochaine année scolaire, le coût réel soit pour la restauration de 9,36 €, pour l'ALAE du midi : 2,75 €, pour celui du matin : 2,95 €, pour le soir : 3,88 € et pour l'ALAE du mercredi : 31,36 €.

Monsieur LE MAIRE : Merci, Rachida. Un coût actualisé, conformément aux délibérations que nous avons votées il y a quelques années. C'était en 2021, me semble-t-il. Nous appliquons les règles. Y a-t-il une prise de parole demandée ?

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les abstentions, groupe de Monsieur SOULIE, 6. Merci.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-038 Actualisation du coût réel des services Restauration et ALAE —2025- 2026	28	0	6	0

DEL25-039 Convention entre la Ville de Tournefeuille, l'OMS et LE&C Grand Sud fixant les modalités d'intervention d'associations sportives de la Ville de Tournefeuille au cours des temps périscolaire (ALAE)

Monsieur LE MAIRE : La délibération numéro 39, il s'agit d'une convention entre la Ville de Tournefeuille, l'OMS et LE&C Grand Sud, qui fixe les modalités d'intervention des associations ou de certaines associations sportives de la Ville de Tournefeuille au cours des temps périscolaires. Je passe la parole à Jean-Pascal GUILLEMET. Merci.

Monsieur GUILLEMET : Merci, Monsieur le Maire. Je vais lire la convention, c'est vrai que je n'étais pas très bien préparé. Il s'agit d'une convention entre la Ville, l'OMS et LE&C Grand Sud, fixant les modalités d'intervention des associations sportives de la ville de Tournefeuille au cours des temps périscolaires. Afin de définir les conditions d'intervention des associations sportives sur les temps périscolaires au sein des ALAE de la ville de Tournefeuille, un conventionnement est nécessaire entre la ville de Tournefeuille, l'OMS et LE&C Grand Sud.

Pour rappel, les interventions des associations sportives se déroulent selon les principes suivants : Elles s'inscrivent dans le cadre du projet éducatif territorial et du projet pédagogique des ALAE. Elles sont encadrées par les éducateurs sportifs qualifiés et diplômés. Elles respectent les horaires et lieux définis en consultation avec la ville et LE&C Grand Sud. Elles sont gratuites pour les familles et accessibles à tous les enfants inscrits aux ALAE. Enfin, elles respectent les règles de sécurité et d'encadrement.

Il s'agit d'approuver le projet de convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

Monsieur LE MAIRE : Merci, Jean-Pascal. Y a-t-il des questions, des remarques, des observations ? Oui, Monsieur CASELLAS ?

Monsieur CASELLAS : Oui, merci, Monsieur le Maire. J'aimerais juste profiter de cette prise de parole pour remercier les neuf associations sportives qui font partie de l'OMS, qui ont répondu favorablement à cette initiative, pour faire découvrir plusieurs sports pour les enfants des ALAE. Je remercie également le service des ALAE qui a joué le jeu pour mettre en place cette dynamique sportive pour le dernier trimestre de l'année scolaire 2025.

Monsieur LE MAIRE : Merci, Pierre. Il fallait le dire, tu as raison.

Nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne ? Merci pour votre vote à l'unanimité.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-039 Convention entre la Ville de Tournefeuille, l'OMS et LE&C Grand Sud fixant les modalités d'intervention d'associations sportives de la Ville de Tournefeuille au cours des temps périscolaires (ALAE)	34	0	0	0

DEL25-044 Avis de l'Autorité Organisatrice de l'accueil du jeune enfant sur le projet de création d'une microcrèche porté par le gestionnaire BABY LOVE

Monsieur LE MAIRE : Une délibération maintenant que nous allons insérer dans le cours des délibérations, que l'on vous a adressée par courriel. Elle est numérotée « délibération numéro 44 ». Il s'agit d'un avis de l'autorité organisatrice.

Il est demandé l'avis de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant sur le projet de création d'une micro-crèche portée par un gestionnaire dénommé BABY LOVE. On nous demande notre avis. C'est Corinne CURVALE qui va nous dire pourquoi on nous demande notre avis. Merci.

Madame CURVALE : Effectivement, Monsieur le Maire. Comme vous le savez, la commune est devenue depuis le 1^{er} janvier 2025 l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant sur notre territoire, comme nous en avons délibéré lors du Conseil Municipal du 11 février 2025. Ce nouveau statut, entre autres, crée l'obligation d'obtenir un avis sur tout projet de création, d'extension ou de transformation d'un établissement ou d'un service de droit privé accueillant

des enfants de moins de 6 ans. Il est précisé que cet avis est rendu au regard des besoins recensés sur le territoire communal.

Dans ce cadre, la commune a été saisie en juin 2024 d'un projet de création d'une micro-crèche de 12 berceaux par le gestionnaire privé BABY LOVE. Ce projet prévoit l'implantation de cet établissement dénommé « BABY LOVE Petit Lou », dans une villa au 4 rue du Venasque, avec une ouverture programmée pour le mois de septembre 2025.

Après une étude du projet conduite par le service Petite Enfance de la ville, il est apparu que ces places supplémentaires complèteraient utilement l'offre en termes d'accueil collectif sur la commune, notamment dans un quartier où les assistantes maternelles indépendantes sont peu représentées. Le quartier dont on parle, la rue de Venasque, est entre le collège Labitrie et le lycée. Elle est un peu en retrait du chemin Saint-Pierre, proche d'arrêts de bus qui passent sur ce secteur. C'est aussi un endroit qui n'est pas proche d'autres structures de la ville que ce soient les crèches municipales, les crèches partenaires, les crèches associatives. Par rapport à la densité de nos assistantes maternelles sur le territoire, c'est un secteur où elles ne sont pas surreprésentées.

Pourquoi cette délibération est-elle arrivée en urgence ? On avait été sollicités pour émettre un avis au mois d'octobre. Monsieur le Maire avait émis par courrier, en date du 18 octobre 2023, un premier avis favorable sur ce projet, tel que l'exigeait la rédaction de l'article L2324-1 du CSP, avant le 1^{er} janvier 2025. Il s'avère que le dossier est actuellement à l'étude par les services de la PMI, rattachés au département, et que le Conseil Départemental demande, puisque depuis le 1^{er} janvier, on est devenu autorité organisatrice de ce service public de la petite enfance. Il demande que l'avis de la collectivité passe en conseil municipal et donc il sollicite l'avis du conseil municipal.

Ce que nous vous proposons, c'est de donner un avis favorable à ce projet, qui est porté par un gestionnaire qui gère quatre crèches localement, sur Escale 15, Castanet-Tolosan et Saint-Alban. Ce sont des petites structures avec un gestionnaire local.

Monsieur LE MAIRE : Merci, Corinne, pour ces explications qui éclairent cette situation, que nous ne connaissions pas auparavant, mais nous n'étions pas autorité organisatrice.

Madame CURVALE : Excusez-moi, Monsieur le Maire ! Pour être tout à fait transparente, le gestionnaire est revenu vers moi jeudi dernier.

Monsieur LE MAIRE : Transparence totale. Y a-t-il des questions ? Oui, Nadine STOLL ?

Madame STOLL : J'ai peut-être loupé l'information. Combien de lits sont prévus dans cette mini-crèche ? 10 ?

Madame CURVALE : Une micro-crèche, c'est 12 berceaux, avec possibilité d'aller à 14 pour des cas d'hébergement d'urgence.

Madame STOLL : Rue Venasque, c'est dans quel quartier ?

Madame CURVALE : C'est à côté du collège Labitrie. C'est juste après en allant vers le lycée, sur la droite.

Madame STOLL : D'accord, merci.

Monsieur LE MAIRE : Est-ce bon ? Tout est bon, peut-on passer au vote ? Nous allons passer au vote pour cet avis. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Tout le monde. Merci.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-044 Avis de l'Autorité Organisatrice de l'accueil du jeune enfant sur le projet de création d'une microcrèche porté par le gestionnaire BABY LOVE	34	0	0	0

Monsieur LE MAIRE : Ces douze places s'ajouteront au total, cela devrait faire dans les 270 places, est-ce cela ?

Madame CURVALE : Ces 12 places s'ajouteront sous réserve. Monsieur le président du Conseil Départemental, après avis de la PMI, autorise l'ouverture de la structure. Nous donnons un avis favorable pour la commune, au regard de l'état de la commune, mais notre avis n'est pas l'avis définitif.

Monsieur LE MAIRE : Ce n'est qu'un avis. Nous donnons un avis favorable et nous verrons bien s'il est suivi ou pas. En tout cas, nous avons un bon taux de recouvrement de nos besoins en crèche, supérieur à 80 %. Ce qui est une bonne chose, mais c'est aussi un effort ancien et continu de la collectivité dans ce domaine, au titre de la petite enfance. Je crois qu'il faut le souligner. Merci pour votre vote.

CULTURE

DEL25-040 Convention d'objectifs 2025 entre la Ville de Tournefeuille et L'Usine

Monsieur LE MAIRE : 4 délibérations. Une convention d'objectifs entre la ville et l'Usine. C'est Murielle THOMAS qui va présenter cette délibération.

Madame THOMAS : Merci, Monsieur le Maire. Nous proposons la signature de la convention d'objectifs pour l'année 2025 entre la ville de Tournefeuille et L'Usine. Je rappelle que la ville de Tournefeuille apporte un soutien historique important à l'art vivant et à l'art dans l'espace public. C'est cette politique qui a permis d'accompagner avec succès le développement de notre territoire et son identité, son attractivité. L'Usine, entre autres, s'engage à accompagner des équipes artistiques, à mener des actions culturelles de médiation et d'éducation artistique et culturelle sur le territoire. Le soutien financier de la ville sera en 2025 le même qu'en 2024, c'est-à-dire 32 000 €.

Monsieur LE MAIRE : Merci, Murielle. Y a-t-il des questions, des remarques ? Nous passons au vote, pour lequel je vais me déporter, puisque je représente la collectivité au Conseil d'administration de l'Usine. Reste à voter. Qui est contre cette convention d'objectifs ? Qui s'abstient ? Merci pour votre vote à l'unanimité.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-040 Convention d'objectifs 2025 entre la Ville de Tournefeuille et L'Usine	33	0	0	1

DEL25-041 Lancement du projet de modernisation et réaménagement de la Médiathèque communale

Monsieur LE MAIRE : Délibération numéro 41, le lancement du projet de modernisation et de réaménagement de la médiathèque.

Madame THOMAS : Je suis avec beaucoup de bonheur et de plaisir que je présente cette délibération. La médiathèque de Tournefeuille, construite en 1999, nécessite d'engager un programme de modernisation et de réaménagement pour maintenir un haut niveau de service aux Tournefeuillais. Je vais m'attarder sur cette délibération. Cela me paraît important, quand on engage 1 320 M€ de travaux, d'expliquer aussi l'objectif de ces travaux.

Il y a trois axes stratégiques principaux : améliorer l'accueil des usagers, toujours plus nombreux. Notre ami Daniel FOURMY l'a redit tout à l'heure, avec la gratuité de l'inscription à la médiathèque. Nous avons effectivement augmenté notre nombre de personnes inscrites. De fait, la population de Tournefeuille évoluant, le service étant plus attractif, la fréquentation de la médiathèque est assez importante. L'objectif est aussi de requalifier ces espaces publics. Ce sont des espaces d'animation culturelle, besoin de place, besoin d'attirer aussi un public différent. C'est vrai que les jeunes, le service jeunesse de Tournefeuille viennent à la médiathèque, mais on voudrait qu'ils viennent encore plus. En rendant des espaces plus accessibles pour eux, c'est aussi l'objectif de ces travaux. Proposer une offre numérique et renforcer les actions de médiation est aussi un des axes stratégiques dans ce programme d'agrandissement et de réaménagement.

La démarche s'inscrit dans une continuité, dans le respect de la charte de lecture publique de Toulouse Métropole, qui a été adoptée par les 37 maires en 2016. La charte n° 2 a été resignée en décembre 2024. Ce sont des notions qui évoluent et qui ont besoin d'être réadaptées régulièrement. La médiathèque joue un rôle vraiment important. Comme je le disais tout à l'heure, il y a 6 300 personnes qui sont inscrites, 21 % de la population. Au niveau national, c'est 16 % de la population globalement qui s'inscrit dans les médiathèques. Nous sommes très fiers de cette fréquentation. 230 000 prêts, plus de 6 % de prêts en plus depuis 2021. Beaucoup d'actions culturelles qui sont menées en transversalité avec l'ensemble des propositions artistiques de la ville. Quand il y a un spectacle à l'Escale, il y a très souvent une animation en rapport avec ce spectacle qui est proposé à la médiathèque. En augmentation de salles de classe accueillies tous les ans, dans le cadre des parcours d'éducation artistique et culturelle. 90 classes ont été accueillies cette année dans le cadre du PEAC. Nous avons beaucoup de partenariats, avec des partenariats associatifs, culturels, métropolitains et avec les services de la mairie. C'est aussi le travail d'une médiation forte qui est soutenu depuis quelques années. La gratuité a augmenté également.

Les travaux qui vont être faits vont permettre de réhabiliter et de rénover le bâtiment, de renouveler le mobilier. Il y a besoin d'un petit peu de rafraîchissement dans les rayonnages, de mettre des mobiliers de convivialité, de développer l'accueil de tous les publics et le déploiement d'une offre numérique. Le coût d'investissement prévisionnel des opérations de réaménagement est évalué à 1,320 M€, avec un taux de subvention potentiel pouvant aller de 35 à 45 %. Les charges générales de fonctionnement demeurent inchangées.

Dans le cadre de ce projet, nous allons déposer, au plus tard à la mi-avril 2025, deux dossiers de demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles, un dossier sur les travaux et un dossier pour les mobiliers.

Je pense avoir présenté ce projet avec précision et j'espère qu'il va donner lieu à un vote à l'unanimité.

Monsieur LE MAIRE : Vous avez de l'ambition, Madame THOMAS. Attention, il s'agit bien d'une prise d'acte à la fois du lancement du projet et de prendre acte du dépôt des deux dossiers de demande de subvention. Y a-t-il des questions, des remarques ?

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour votre vote à l'unanimité.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-041 Lancement du projet de modernisation et réaménagement de la Médiathèque communale	34	0	0	0

Défendons le livre, notamment, parce que l'on ne fait pas que cela à la médiathèque.

SOLIDARITÉ

DEL25-042 Présentation rapport 2024 de la Commission Communale d'Accessibilité

Monsieur LE MAIRE : Présentation du rapport 2024 de la Commission Communale d'Accessibilité. Madame RIEU va se charger de cette affaire. Merci.

Madame RIEU : Merci, Monsieur le Maire. Je vais vous présenter rapidement le rapport d'accessibilité de la commission communale qui a été créée en 2007 sur la commune et qui témoigne de notre volonté politique d'accompagner au mieux les personnes en situation de handicap sur la ville.

Je vous rappelle que l'on a notre espace ressources handicap à Quéfets, au sein de la Maison de Quartier, qui accompagne ces personnes en situation de handicap, notamment dans la rédaction de leur projet de vie. Nous avons des associations actives sur la Maison de quartier de Quéfets, comme Sésame Autisme, APEDYS pour les personnes qui souffrent de troubles dyslexiques, l'UNAFAM, mais également les auxiliaires des aveugles et REACT. Ce sont des associations qui proposent soit des permanences, soit des conférences sur la Maison de quartier de Quéfets.

Nous avons également le label « Ville pour tous », puisque nous sommes un label métropolitain. Nous égrenons tout au cours de l'année des actions au sein de la ville. En 2024, ce sont des événements inclusifs qui ont été proposés. Un travail avec le service culturel est réalisé pour améliorer l'accès des personnes en situation de handicap aux événements culturels.

2024, il y a eu trois axes importants. Tous nos établissements publics recevant du public sont désormais accessibles, le dernier en date étant l'école d'enseignement artistique. On a également un travail important qui a été fait avec le département, qui est proposé par le département au sein des communes du département, pour perfectionner l'accueil des usagers et également l'accueil des personnes en situation de handicap. On sait que c'est difficile parfois aux personnes handicapées d'être transportées d'un service à un autre. On travaille tous ensemble maintenant pour améliorer cet accueil, et notamment des personnes en situation de handicap.

Au sein de la commune, on a mis en place des formations pour les managers et également pour les agents, pour permettre une meilleure inclusion au sein de nos services municipaux. Comme chaque année, en 2024 et actuellement en 2025, il y a des actions qui sont menées au sein de nos écoles et au sein de nos ALAE, dans le cadre de la sensibilisation à l'autisme, mais également, plus globalement, de la différence. C'est pour sensibiliser nos petits dans nos écoles et nos ALAE à cela. Nous avons ces actions qui sont menées au sein de nos écoles.

Juste en profiter pour terminer, en remerciant toutes les associations et professionnels qui œuvrent dans le domaine du handicap au quotidien, pour permettre aux personnes en situation de handicap d'être accompagnées au quotidien.

Monsieur LE MAIRE : Merci, Maryline. Nous constatons que nous progressons d'année en année sur ce sujet. On peut mesurer le chemin qui a été parcouru, ne serait-ce dans ce mandat-là. Merci pour cet éclairage. Y a-t-il des questions ou des prises de parole sur ce sujet, ô combien grave, au sens strict du terme ?

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour ce vote à l'unanimité.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-042 Présentation rapport 2024 de la Commission Communale d'Accessibilité	34	0	0	0

FÊTE

DEL25-043 Modification du règlement de la fête locale

Monsieur LE MAIRE : Une délibération qui sera, au cas particulier, la dernière, la numéro 43, sur la modification du règlement de la fête locale. Je passe la parole à Monsieur PUYSEGUR.

Monsieur PUYSEGUR : Il s'agit d'une remise à jour du règlement voté lors du Conseil Municipal du 31 mars 2016. Ce document est constitué de 7 chapitres, 32 articles. C'est juste vous donner quelques mots pour les grandes lignes et l'esprit du document.

Le règlement de la fête locale de Tournefeuille a pour objectif d'assurer le bon déroulement de cet événement annuel, en matière d'organisation des forains, de sécurité publique, de respect de l'environnement. Il fixe les droits et devoirs des forains, ainsi que les conditions d'exploitation des métiers présents. La fête se déroule chaque année aux dates fixées par arrêté de Monsieur le Maire et prend place sur le périmètre de l'allée des sports.

À travers le règlement, l'accès des forains à la fête est strictement encadré. Les emplacements sont attribués en fonction de plusieurs critères, dont l'ancienneté du métier sur la fête, la date du dépôt de dossier et les contraintes techniques. Le règlement interdit la cession ou la sous-location des emplacements sans autorisation. De plus, seules les activités prévues dans la demande initiale sont autorisées. La vente d'animaux vivants ou tout autre commerce non déclaré est strictement interdit. Les droits de place sont fixés chaque année par une délibération municipale tarifaire.

Une commission de sécurité est chargée de vérifier la conformité des installations et les forains doivent fournir toutes les attestations concernant la sécurité, l'électricité et l'hygiène. À défaut, le règlement stipule que la commune pourra faire procéder au contrôle ou au démontage nécessaire aux frais du forain concerné.

Le règlement prévoit également des mesures spécifiques de sécurité. Celles-ci concernent les préventions de risques d'incendie, le maintien des voies d'accès aux secours et la conformité des installations électriques. En matière environnementale, le règlement impose au forain de préserver le sol et les mobiliers urbains, de gérer correctement les eaux usées,

de limiter les nuisances sonores et de maintenir leur emplacement propre tout au long de l'événement.

Enfin, chaque forain est civilement responsable des éventuels dommages causés par ses installations ou son activité et doit disposer d'une assurance couvrant ces risques sans limitation de garantie. Le non-respect du règlement peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du forain ainsi que des poursuites pénales si nécessaire. Le suivi de l'application de ce règlement est confié aux services municipaux. Il est communiqué aux autorités préfectorales ainsi qu'aux associations représentatives des métiers forains.

Je terminerai en disant que la fête locale est du 3 juillet au 7 juillet, avec une très belle fête foraine, de magnifiques orchestres pendant quatre jours et un feu d'artifice extraordinaire. Je m'arrête là.

Monsieur LE MAIRE : Nous serons là, nous viendrons. Merci, Monsieur PUYSEGUR. Y a-t-il des remarques ?

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient contre la rénovation de ce règlement ? Tout le monde est pour. Merci.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-043 Modification du règlement de la fête locale	34	0	0	0

Nous en avons fini avec l'ordre du jour. L'ordre du jour de cette séance du Conseil Municipal, mais nous devons aussi évoquer une question qui a été posée par la Liste citoyenne de Tournefeuille. Nous devons aussi vous soumettre deux vœux de la majorité municipale. Ce que je propose, c'est de commencer par la question de la Liste citoyenne.

DEL25-045 Vœu adressé à M. le Premier Ministre et à Mmes et MM. les parlementaires du département de la Haute-Garonne et présenté par la Majorité Municipale, pour une sécurité républicaine : pour une organisation plus juste et plus efficace.

Il s'agit d'une question sur la dotation en armes à feu létales de la police municipale de Tournefeuille. Je laisse une minute trente, comme le prescrit le règlement, à Monsieur MERIODEAU, pour poser cette question. Nous pouvons y aller.

Monsieur MERIODEAU : Merci. Je vais en plus essayer dans la minute trente de préciser que cette question a été envoyée avant avoir connaissance de la prise de position du groupe PC et de Monsieur Daniel FOURMY. Nous nous associons à ce qui a été dit auparavant, si ce n'est que nous n'avons pas voté le budget. C'était avant d'avoir connaissance du vœu, dont on va parler tout à l'heure.

Sur la dotation en armes à feu létales de la police municipale de Tournefeuille, nous avons subitement pris connaissance de ce projet par voie de presse et par une vidéo sur le site de la commune. Les habitants de Tournefeuille veulent être rassurés et attendent des réponses efficaces à des situations réelles et nous devons permettre aux agents municipaux de travailler dans de bonnes conditions plutôt que dans un engrenage anxigène. La dotation de la police municipale en armes à feu de point impose aux agents une responsabilité écrasante, celle de tuer. C'est une décision d'importance et de grande portée symbolique,

qui n'a jamais été débattue ni même évoquée dans le cadre des travaux du Conseil Municipal, et encore moins avec les habitants, pas même les citoyens référents.

Nous dénonçons ce déni de démocratie pour cette décision d'importance. Depuis les années 2000, la démographie et l'urbanisation de la métropole toulousaine ont augmenté davantage et bien plus vite qu'ailleurs. Certes, une analyse de l'évolution de la situation tournefeuillaise en termes de sécurité semble nécessaire, pour adapter les moyens en fonction des crimes et des délits. Or, à notre connaissance, la délinquance à Tournefeuille est avant tout délictuelle (cambriolage, incivilité diverse, délinquance routière, trafic divers) et non criminelle, en termes d'agression et violence contre les personnes, dans le cadre d'une criminalité organisée. La dotation actuelle des agentes et agents de la police municipale en termes d'armement (aérosols lacrymogènes, matraques télescopiques) nous semble a priori remplir les fonctions nécessaires de mise à distance et de défense rapprochée correspondant aux faits constatés. C'est d'ailleurs le cas quasiment pour toutes les polices municipales de la métropole. Tournefeuille ferait exception ici.

Vous évoquez une mesure de dissuasion dont nous doutons de l'efficacité. De même qu'en termes de dissuasion, la vidéosurveillance ne fait que déplacer les trafics et autres délits, mais ne les empêche pas. Une étude menée par la gendarmerie nationale a montré que les caméras n'ont joué un rôle décisif que dans 1 % des cas de délinquance. Nous ne comprenons donc pas comment, après avoir déployé les caméras, cette mesure s'est subitement imposée pour maintenir notre belle qualité de vie, alors que vous déclarez avoir diminué par deux les cambriolages.

Monsieur LE MAIRE : Il faut conclure, Stéphane. On est bien au-delà des une minute trente.

Monsieur MERIODEAU : Ma question est si des éléments factuels sont susceptibles de modifier cette analyse, ils doivent d'abord être débattus et exposés. Qu'avez-vous prévu pour associer les Tournefeuillaises et les Tournefeuillais dans les modalités d'application de cette mesure ou les choix d'alternatives adaptées à la situation réelle ? Quand pourrions-nous tenir un débat éclairé en Conseil Municipal sur le sujet ? Peut-être de suite.

Monsieur LE MAIRE : Je vais répondre à cette question, puisque je suis totalement concerné. D'ailleurs, je vais dire pourquoi je suis totalement concerné. Je me suis longuement exprimé sur cette question par voie de presse, sur les réseaux sociaux, ainsi que sur le site internet de la collectivité. La sécurité, pour moi, est un service public comme un autre. En tant que maire, je dois à mes concitoyens et aux agents de la collectivité cette sécurité. Ce sont des prérogatives qui m'appartiennent qui sont définies par la loi. C'est ma responsabilité personnelle. C'est défini par la loi. Je suis personnellement responsable de la sécurité dans la commune, en vertu des pouvoirs de police administrative qui sont définis par le Code Général des Collectivités Territoriales. Après mûre réflexion après mon élection, en lien avec l'adjointe à la prévention et à la tranquillité publique, et en liaison avec les élus de la majorité municipale, après en avoir débattu, j'ai décidé de doter les policiers municipaux d'une arme de poing et de caméras-piétons.

J'ai parlé tout à l'heure de réponse globale. C'est aussi important. C'est une décision qui s'est imposée pour maintenir, conserver notre qualité de vie et pour protéger les Tournefeuillais et les policiers municipaux, même si heureusement, Tournefeuille est une ville plutôt paisible. L'armement est d'abord un outil de respect et de dissuasion. Les agents sont formés, entraînés, préparés, évalués dans toutes les situations pour ne pas faire usage de leur arme n'importe comment. Il ne s'agit pas de faire usage de l'arme, il s'agit de créer un sentiment de sécurité, du respect et de la dissuasion. Par ailleurs, je réaffirme mon attachement à une police municipale de proximité qui s'occupe de la tranquillité publique. J'ai très rapidement dit ce que j'ai déjà expliqué très précisément, longuement. Nous aurons l'occasion tout à l'heure de reparler de cela, à l'occasion d'un vœu.

Monsieur MERIODEAU : J'ai largement utilisé le temps. Je dis juste que nous ne remettons pas en cause cette prérogative. Cela n'empêchait pas d'en débattre plus largement avant et nous ne sommes pas certains que cela crée vraiment un sentiment de sécurité.

Monsieur LE MAIRE : C'est une responsabilité grave et personnelle. Je suis élu pour cela. Je prends totalement cette responsabilité sur mes épaules. C'est parce que c'est ma responsabilité que j'ai pris cette décision, qui ne remet absolument pas en cause la police de la tranquillité que nous connaissons. J'ai pris toutes les attaches nécessaires pour me forger un avis précis, détaillé, argumenté sur cette question. Cette position peut être contestée, mais c'est ma responsabilité et j'ai pris ma responsabilité. Je vous remercie.

Nous avons deux vœux que nous proposons à votre vote de la majorité municipale. Je vous propose de rester dans le sujet. Il y a un vœu intitulé « Vœu pour une sécurité républicaine, pour une organisation plus juste et plus efficace ». Le rapporteur de ce vœu est Bernard BENSOUSSAN.

Monsieur BENSOUSSAN fait lecture du vœu.

Monsieur BENSOUSSAN : L'État a la responsabilité pleine et entière de garantir la sécurité sur l'ensemble du territoire. Cette mission régaliennne doit être réaffirmée avec force afin d'assurer une égalité républicaine de tous les citoyens, quel que soit leur lieu de résidence. À cette fin, un levier essentiel réside dans le renforcement des moyens matériels et humains de la police nationale. En effet, il est impératif d'augmenter les effectifs, de moderniser les équipements, d'améliorer les conditions de travail afin de la rendre plus efficace et plus proche des citoyens. Un projet de loi dit de modernisation de la police municipale sera mis en débat au premier semestre 2025 au Parlement. Il est indispensable de clarifier la répartition des compétences pour éviter les doublons et renforcer la coopération entre les services de police nationale et municipale.

Ainsi, la ville de Tournefeuille demande de préciser les engagements réciproques des polices nationales et municipales dans les conventions de coordination, de lever certains obstacles juridiques et réglementaires afin de faciliter l'action des policiers municipaux, de mieux encadrer l'armement des policiers municipaux en rendant obligatoires les tests psychologiques et l'obligation du port de caméra-piéton, de permettre aux communes de percevoir les produits des amendes dressées par les policiers municipaux pour renforcer leur autonomie financière, de réaffirmer le rôle de la police municipale en tant que police de proximité œuvrant pour la tranquillité publique. La sécurité ne peut être pensée indépendamment de la prévention. Comme Tournefeuille l'a montré depuis maintenant 15 ans avec la création du comité local de sécurité de prévention de la délinquance et du dispositif citoyen référent. Une politique efficace repose sur une anticipation des phénomènes de délinquance et un accompagnement structuré afin d'éviter les récidives.

C'est pourquoi la ville de Tournefeuille demande à l'État de soutenir financièrement l'accompagnement à la parentalité, la réussite éducative, la prévention à la délinquance et la médiation scolaire, ainsi que de repenser les conditions d'hospitalisation des individus en souffrance psychologique, notamment dans le cadre des mesures de soins sous contraintes.

C'est un vœu à adresser à Monsieur le Premier Ministre, ainsi qu'aux parlementaires du département.

Monsieur LE MAIRE : Merci, Bernard, pour ce vœu. Y a-t-il des prises de parole sur ce vœu ? Monsieur SOULIE, une minute.

Monsieur SOULIE : C'est dommage de ne pas accorder un peu plus de temps à un sujet aussi important.

Monsieur le Maire, tout d'abord, permettez-moi de vous dire que je me réjouis de voir que la lettre que nous vous avons adressée fin février a porté ses fruits. Vous semblez enfin avoir pris conscience des problèmes de tranquillité publique et de sécurité dans notre commune. Vous vous souciez du sujet un peu tardivement, à un an des élections municipales, mais mieux vaut tard que jamais.

Pour notre part, nous pensons que ce sujet mérite mieux qu'un vœu adressé à notre Premier ministre et aux députés de Haute-Garonne, surtout dans la façon dont il est formulé. Excusez-moi de vous dire comme cela, mais vous enfoncez des portes ouvertes en restant sur de grands principes généralistes. Vous mettez en avant le besoin de renforcement des moyens matériels et humains de la police nationale, c'est une évidence. Nous aurions également aimé évoquer ici, dans cette assemblée, le manque de moyens de notre propre police municipale, sur lequel je vous interpellais dans mon courrier. Au lieu de cela, vous braquez le projecteur sur la police nationale, comme à votre habitude. Vous mettez également l'accent sur la prévention de la délinquance, c'est très bien, je vous suis sur ce sujet. Il y a d'énormes progrès à faire en la matière.

Vous évoquez également le sujet de l'hospitalisation des individus en souffrance psychologique, c'est également très bien. C'est un vrai sujet d'actualité qui mérite d'être soulevé. Vous demandez également de lever certains obstacles juridiques et réglementaires, on vous suit, afin de faciliter l'action de nos policiers municipaux. Mais vous restez trop évasifs. On aurait aimé que vous alliez un peu plus loin, que vous évoquiez par exemple de donner aux policiers municipaux la possibilité d'effectuer des contrôles d'identité, d'autoriser l'extension gratuite et complète de l'accès des policiers municipaux aux fichiers des voitures volées des personnes recherchées, afin de faciliter l'accès des recherches.

Monsieur LE MAIRE : Je crois que l'on est loin d'une minute.

Monsieur SOULIE : Vous ne m'autorisez pas à poursuivre, je vais aller à la conclusion.

Monsieur LE MAIRE : C'est la règle.

Monsieur SOULIE : Oui, c'est la règle, mais on avait voté contre cette règle. Une minute, pour répondre à un sujet comme celui-ci, c'est vraiment se moquer de la démocratie, c'est bien malheureux. Vous avez tous dépassé.

Monsieur LE MAIRE : Vous avez aussi dépassé.

Monsieur SOULIE : Deux minutes trente. Ce n'est pas grave. Il n'y a pas de débat dans cette Assemblée. Malheureusement, on ne pourra pas aller plus loin, c'est dommage. On va demander que ce vœu soit renvoyé en Commission. On a beaucoup d'idées à vous soumettre sur le sujet. Je ne peux malheureusement pas poursuivre. Je le ferai au travers d'une vidéo, que les Tournefeuilleais pourront suivre. Comme je peux constater que ces derniers temps, on semble vous avoir beaucoup inspiré, invitez-nous en Commission ! Je ne doute pas que vous souscrirez à notre demande de discuter calmement et d'avoir un vrai débat.

Monsieur LE MAIRE : Merci, Monsieur MERIODEAU. On est à trente minutes et demie. Je ne suis pas un tortionnaire.

Monsieur SOULIE : Non, c'est Monsieur SOULIE, pas Monsieur MERIODEAU. Merci.

Monsieur LE MAIRE : Merci à vous. Par contre, je vais vous répondre brièvement. Avant le début de cette séance, j'ai fait le pari que vous alliez débiter votre réponse de la manière que vous l'avez fait. Pensez-vous que je vous ai attendu pour réfléchir à la tranquillité publique, à la sécurité de nos concitoyens ? Je ne le pense pas. Au contraire, j'ai pris à bras le corps ce sujet. Je me suis intéressé de suite à cette affaire, parce que je rencontre les

Tournefeuilais très fréquemment. Vous savez que j'assure même des permanences régulières avec eux, je les rencontre. Ils viennent me voir, je discute et ils me parlent de leurs problèmes, notamment de ces problèmes. Ce qui m'a conduit à réfléchir à cette question. Les policiers municipaux sont aussi venus me voir pour me parler de cette affaire. Ils m'ont même remis un courrier, ce qui m'a conduit à réfléchir. Ce n'est pas aujourd'hui que nous prenons à bras le corps ce sujet. Je vous ai parlé de réponse globale tout à l'heure et je vous ai décrit tout ce que nous avons fait depuis le début de mandat sur cette affaire. Nous en sommes là aujourd'hui, je vous remercie. Je crois que j'ai répondu à votre intervention.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Oui, Monsieur MERIODEAU.

Monsieur MERIODEAU : Oui, je vais faire très court. Pour nous, il y a énormément de choses dans ce vœu que nous puissions voter. C'est le point qui parle des obstacles juridiques et réglementaires, qui ont déjà été évoqués par Daniel FOURMY, et le fait de mieux encadrer l'armement des policiers municipaux, sur lequel nous souscrivons également pour les situations où les policiers seraient armés. Sauf que nous avons déjà précisé le pourquoi nous émettions des doutes. Il me semble qu'à Colomiers, les policiers municipaux sont armés, mais ce n'est même pas le cas à Toulouse.

Monsieur LE MAIRE : Il y a 37 communes dans la métropole, il y en a 29 qui ont une police municipale. Sur les 29 qui ont une police municipale, il y en a 22 qui disposent d'une arme de poing. Ce sont les chiffres. Je peux même vous donner ultérieurement le nom des communes qui sont dans telle ou telle situation. J'arrête là.

Monsieur MERIODEAU : Dont acte. Je ne remets pas en cause ces éléments-là. Ce que je remets en cause, ce sont ces deux points sur lesquels nous aurions du mal à nous aligner sur le vote du vœu.

Monsieur LE MAIRE : Si, j'ai répondu à votre question, Monsieur SOULIE.

Monsieur SOULIE : Non, le renvoi en commission.

Monsieur LE MAIRE : Non, on ne va pas renvoyer en Commission.

Monsieur SOULIE : C'est pour cela, c'est la question que je vous posais. Vous ne m'avez pas répondu.

Monsieur LE MAIRE : Je vous réponds alors. J'ai effectivement oublié de vous répondre. Non, on ne renvoie pas en Commission. Il y a un vœu. On a discuté. On aura l'occasion d'en parler éventuellement une autre fois. Nous continuons à travailler avec la police municipale pour améliorer la tranquillité publique à Tournefeuille. Certainement que nous serons amenés à reparler de ce sujet, mais il me semble que nous avons déjà bien progressé. Je n'ai pas atteint vos trois minutes et demie, Monsieur SOULIE.

Comme je préside cette séance, nous soumettons au vote ce vœu. Qui est contre ce vœu ? Qui s'abstient ? Abstention, 11. C'est noté.

Vœu pour une sécurité républicaine, pour une organisation plus juste et plus efficace	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	27	0	7	0

DEL25-046 Vœu adressé aux Présidents des groupes parlementaires et présenté par la Majorité Municipale, pour le maintien d'une loi ZAN ambitieuse, pour le climat, les terres agricoles et la biodiversité.

Monsieur LE MAIRE : Merci pour ce vote. Ensuite, un deuxième vœu. Ne vous enfuyez pas après ce deuxième et dernier vœu, parce que j'ai quand même trente secondes pour vous dire quelque chose. Madame MEIFFREN, le deuxième vœu de la majorité.

Madame MEIFFREN : Merci, Monsieur le Maire. Vous savez qu'il y a beaucoup de débats en ce moment, en particulier au Sénat, sur le Zéro Artificialisation Nette. Je vais vous dire le vœu. Il est très court. Il s'appelle « Pour le maintien d'une Loi ZAN ambitieuse pour le climat, les terres agricoles et la biodiversité ».

Madame MEIFFREN procède à la lecture du vœu.

Madame MEIFFREN : En France, 20 000 ha en moyenne sont artificialisés chaque année. 68 % sont dédiés à l'habitat, 23 % aux activités économiques et le reste aux infrastructures. Cette consommation foncière a augmenté quatre fois plus vite que la population ces vingt dernières années. Synonyme d'un étalement urbain qui éloigne les habitants des bassins d'emploi et de services, qui accroît leur dépendance à la voiture, l'artificialisation des terres est préjudiciable à la biodiversité, augmente les risques d'inondation, consomme de précieuses terres nourricières.

Pour enrayer cette tendance, la Loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) prévoit à l'échéance 2050 un solde nul entre les surfaces artificialisées et les surfaces rendues à la nature. La démarche est progressive. Elle fixe un objectif intermédiaire national, de 50 % de réduction des terres consommées sur la période 2021-2031. La majorité sénatoriale a lancé une offensive sur cette Loi ZAN dans une proposition de loi dite « TRACE » adoptée le 18 mars 2025. Elle repousse l'objectif de 50 % à mi-parcours et elle prévoit de nombreuses exceptions et bonus de terres artificialisées.

Pour la ville de Tournefeuille qui a inscrit la sobriété foncière dans son projet de PLUi-H, ce projet de loi vide de sa substance la Loi ZAN initiale. Par ailleurs, rien n'est envisagé pour l'ingénierie ni même pour l'accompagnement financier des collectivités. Or, le recyclage du foncier qui nous est demandé coûte beaucoup plus cher que l'étalement urbain. Parce que la perméabilisation et la renaturation des villes sont un impératif auquel nous ne pouvons pas nous soustraire, la ville de Tournefeuille demande, lors de l'examen du projet de loi TRACE à l'Assemblée nationale, le maintien de l'objectif intermédiaire de réduction de 50 % du rythme d'artificialisation à 2031 et un accompagnement en matière d'ingénierie et financier pour les collectivités.

Monsieur le MAIRE : Merci, Isabelle. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Monsieur SOULIE ? Une minute.

Monsieur SOULIE : Je vais prendre ma minute tranquillement. La Loi Climat et Résilience qui a fixé l'objectif d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN), on la soutient. C'est une loi qui est une nécessité pour préserver notre environnement, en limitant son objectif l'étalement urbain et également en réduisant par un effet direct nos émissions de gaz à effet de serre. Les gens vont moins se déplacer si on arrive à limiter l'étalement urbain. J'aurais juste deux remarques sur la formulation de ce vœu. La première est que même si la résultante de cette loi est qu'il faut densifier, il faut aussi veiller à ne pas interpréter cet appel à la densification, comme un blanc-seing pour densifier à outrance, en particulier dans l'exemple de la ZAC de Ferro-Lèbres. Je savais que cela allait vous faire réagir. Cette loi n'est pas un blanc-seing. Oui, on va voter pour ce vœu, parce que c'est une loi nécessaire et on ne veut pas qu'elle soit revue.

Ma deuxième remarque, vous écrivez « l'étalement urbain éloigne les habitants des bassins d'emploi et de services ». Ce n'est pas tout à fait exact. En disant cela, vous entendez que l'urbanisation est seulement du logement, mais ce sont aussi des services, l'accueil de nouvelles entreprises. On ne peut pas limiter le terme « urbanisation » à la création de logements, même si à notre grand regret, c'est ce que l'on constate à Tournefeuille. Voilà mes deux remarques et on votera pour ce vœu.

Monsieur LE MAIRE : Merci, Monsieur SOULIE. D'autres prises de parole ? Veux-tu rebondir ?

On vote ce vœu. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour le vote de ce vœu à l'unanimité.

Vœu pour le maintien d'une Loi ZAN ambitieuse pour le climat, les terres agricoles et la biodiversité	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	34	0	0	0

Monsieur LE MAIRE : Nous en avons fini. Je voudrais simplement dire une chose. D'abord, vous remercier pour la qualité du débat, même s'il est parfois un peu vigoureux, mais c'est la nature du débat démocratique. Il faut bien que l'on se chamaille un petit peu. Mais le débat est riche, il avance. Nous progressons. C'est une excellente chose et cela nous permet effectivement de mettre l'humain au centre de nos préoccupations. On ne parle au bout du compte que des êtres humains au travers des sujets que nous abordons. Je vous remercie beaucoup.

Nous avons voté un budget. C'est un moment grave dans la vie de la collectivité, grave au sens propre du terme, sérieux. Merci pour ce vote et surtout merci à l'administration. Les élus décident, font des choix, choisissent des axes, mais il faut ensuite mettre en musique. C'est l'administration qui le fait et elle conseille aussi, en plus, un gros travail de l'administration. Je ne vais citer personne, mais je vais féliciter la direction des finances. Cela paraît normal. Merci encore à vous. Un moment important, grave, sérieux, un débat intéressant, des orientations claires, des choix forts, des axes aussi bien définis. Donc merci à vous.

Pour finir, il ne faut pas oublier qu'il y a des formalités à réaliser, des signatures. Après l'administration, j'associe à mes félicitations l'ensemble des services, tous ceux qui concourent aussi à la réalisation de ces séances du Conseil Municipal pilotées par Monsieur LACLAU. Comme on le dit habituellement, c'est une bonne chose de faite. Nous allons pouvoir exécuter un budget précis et contraint, mais précis.

Merci. Je m'arrête, parce que j'ai assez parlé. Bonne soirée à vous toutes et à vous tous.


